



**Programme des Nations
Unies pour
l'Environnement**



PNUE

Distribution :
LIMITÉE

UNEP(DEC)/CAR IG.22/INF.5
15 mars 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Dixième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et septième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes

Montego Bay, Jamaïque, 7-11 mai 2002

**RAPPORT DU DIRECTEUR EXECUTIF DU PNUE SUR L'EXECUTION DU
PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAIBES**

EXERCICE BIENNAL 2000-2001

Résumé

Le présent document est soumis à la Dixième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et septième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Montego Bay, Jamaïque, 7-11 mai 2002). Il a été établi par le secrétariat du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) –Unité de coordination régionale du Programme des Nations Unies pour l'Environnement pour la région des Caraïbes (PNUE-CAR/UCR)–, au nom du Directeur Exécutif du PNUE, afin de faire le point sur les activités menées au titre du PEC et de ses sous-programmes: évaluation et gestion de la pollution environnementale (AMEP); zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW); systèmes d'information pour la gestion des ressources marines et côtières (CEPNET); et éducation, formation et sensibilisation (ETA).

Le secrétariat a pris les mesures qui avaient été demandées par la neuvième Réunion intergouvernementale dans ses décisions. L'examen du projet de règlement intérieur et du projet de règlement financier est inscrit à l'ordre du jour de la treizième Réunion du Comité de surveillance. Conformément aux décisions de la neuvième Réunion intergouvernementale et des recommandations de la treizième Réunion du Comité de surveillance, la proposition conjointe des Gouvernements cubain et trinidadien concernant la création de centres d'activités régionaux sont également inscrites à l'ordre du jour.

Suite aux décisions prises par la neuvième Réunion intergouvernementale, le secrétariat s'est activement employé à collecter les contributions dues au Fonds de dépôt des Caraïbes (FDC), ainsi qu'à recouvrer les arriérés. En 2000, il a récolté au total 963 000 dollars au titre des contributions des États Membres, ainsi que près de 400 000 dollars au titre des arriérés dus au FDC (contributions en souffrance avant 2000). Ces ressources additionnelles ont permis au secrétariat de financer des activités supplémentaires en 2000 et en 2001. À titre de comparaison, le total des montants collectés (contributions et arriérés confondus) en 1998 et 1999 s'établissait à 428 000 et 688 000 dollars, respectivement. Malgré ces gains en 2000, le secrétariat souffre toujours des paiements en retard et des arriérés. En 2001, les contributions ont baissé à US\$626 268 et uniquement des arriérés de US\$219 530 ont été perçus. Le secrétariat est heureux de la collaboration montrée par plusieurs gouvernements en 2000, mais le secrétariat demande toutefois aux gouvernements membres du PEC d'accroître leur support afin d'assurer le succès des activités entreprises au titre du Programme.

Le tableau des effectifs de l'Unité de coordination régionale se présente actuellement comme suit: trois postes d'administrateur de programme et huit postes d'agent des services généraux, financés au moyen du Fonds de dépôt des Caraïbes, auxquels s'ajoutent un poste d'administrateur chargé de la gestion du Fonds et un poste d'assistant administratif, qui sont financés par le siège du PNUE à Nairobi, sur les 13 pour cent des contributions au Fonds de dépôt, prélevés au titre des dépenses d'appui au Programme. Un administrateur de programme (adjoint de première classe) chargé de la coordination des sous-programmes AMEP et SPAW a été recruté (2001) ; son poste sera financé grâce à une contribution spéciale que les États-Unis d'Amérique verseront au Fonds de dépôt pendant deux ans.

En février 2001, la première Réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (CCSTI) du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (Protocole LBS) s'est tenue à Ocho Rios (Jamaïque). Le rapport et les recommandations qui en sont issus sont soumis à la présente Réunion, pour suite à donner. Parallèlement à la Première Réunion du CCSTI/LBS, un séminaire régional sur les eaux usées municipales a été organisé conjointement avec le Bureau du GPA, afin d'informer les participants sur l'action menée dans ce domaine au niveau mondial, ainsi que sur les activités à entreprendre au niveau régional.

Le sous-programme AMEP a assuré la coordination les projets suivants:

- a) *Réduction des écoulements de pesticides dans la mer des Caraïbes*: établissement de rapports nationaux et d'un rapport régional qui ont servi à élaborer des programmes d'action nationaux, ainsi qu'une proposition régionale de projet soumise pour approbation au Fonds pour l'environnement mondial (FEM);
- b) *Projets-pilotes pour l'évaluation des besoins en matière d'épuration des eaux usées*. Ceux-ci ont pour objet d'aider les Parties contractantes et les pays membres du PEC à respecter les obligations relatives au traitement des eaux usées qui figurent à l'annexe III du Protocole LBS;
- c) *Gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières dans les petits États insulaires en développement*, le projet vise à aider les pays participants à améliorer leurs pratiques de gestion des bassins versants et des zones côtières, dans le sens d'un développement durable. Ce projet du Mécanisme de développement de projet du FEM comporte des composantes relatives à la gestion des zones côtières et à la biodiversité, au développement du tourisme, à la protection des sources d'approvisionnement en eau, aux sources terrestres de pollution et aux changements climatiques. Une proposition de projet a été soumise au FEM;
- d) *Planification de la remise en état, de la gestion et de la mise en valeur de zones côtières au Nicaragua, au Honduras et au Guatemala, à la suite du cyclone Mitch*, ce projet vise à améliorer la planification et la gestion des bassins côtiers dans les zones d'Amérique centrale sujettes aux cyclones;
- e) *Remise en état de baies polluées*. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) s'occupera des aspects bilatéraux de ce projet FEM qui concernent les Gouvernements cubain et jamaïcain. L'Unité de coordination régionale assure la coordination et l'échange d'informations au niveau de toute la région des Caraïbes. Les activités régionales visent à coordonner les efforts déployés par les deux pays concernés et à assurer le respect de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Cartagena) et de ses Protocoles pertinents pour les zones de projet;

En plus des activités déjà décrites, le sous-programme AMEP, conjointement avec l'Organisation maritime internationale et le Gouvernement des Antilles néerlandaises, a assuré la coordination de la création d'un Centre d'activités régionales sur les déversements d'hydrocarbures (CAR/REMPEITC-Carib) à Curaçao. Il a de plus fait

avancer les discussions sur le CAR du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres avec le Gouvernement de Cuba et le Gouvernement de Trinidad et Tobago.

Le Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (Protocole SPAW) est entré en vigueur le 18 juin 2000. En mars 2001, il comptait neuf Parties contractantes: la Colombie, Cuba, Panama, les Pays-Bas, la République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinidad-et-Tobago et le Venezuela. De plus, les Gouvernements français, jamaïcain, mexicain et britannique ont officiellement informé le secrétariat de ce qu'ils avaient entamé le processus de ratification.

Le Gouvernement de Cuba a accueilli la première Réunion des Parties contractantes du Protocole SPAW (COP1) et première la Réunion du Comité consultatif, scientifique et technique intérimaire (CCSTI/SPAW), qui se sont tenues du 24 au 29 septembre 2001 à la Havane.

Le Gouvernement français a ouvert officiellement un centre d'activités régionales le 1er janvier 2000. Depuis lors, le secrétariat a multiplié les contacts et les échanges d'information avec ce centre, afin d'assurer la coordination et de recenser les activités qui se prêteraient à une exécution conjointe.

Un certain nombre d'activités ont été entreprises en collaboration ou en coordination avec différentes organisations, notamment les suivantes: The Nature Conservancy (TNC), la Banque mondiale, l'Institut des ressources naturelles des Caraïbes (CANARI), le Fonds international pour la défense des animaux (IFAW), le Réseau pour la Conservation des tortues marines dans la région des Caraïbes (WIDECAST), le Centre mondial de conservation et de surveillance du PNUE (PNUE-WCMC), l'Organisation du tourisme des Caraïbes (CTO), le Centre ichtyologique mondial (ICLARM) et l'Alliance pour les récifs coralliens (CORAL).

Le sous-programme SPAW a assuré la coordination des projets suivants :

- a) *Renforcement du réseau des parcs naturels et des zones protégées dans les Caraïbes et promotion des principes directeurs applicables à la gestion des zones protégées*, à l'appui du réseau des responsables de zones marines protégées (CaMPAM). Grâce à la mise en place d'un programme de micro-financements et à l'amélioration des communications résultant de la constitution d'un e-groupe (communications électroniques), il a été possible de publier le manuel suivant : «Financement des zones protégées dans la région des Caraïbes: manuel à l'intention des responsables et des organismes chargés de la conservation»;
- b) *Formation à la gestion des zones et des espèces protégées*, dans le cadre du programme de formation des formateurs destiné aux responsables de zone, qui est maintenant accessible à bon nombre de pays hispanophones;
- c) *Conservation des espèces menacées et élaboration et promotion de principes directeurs régionaux pour la gestion de la faune et de la flore sauvages*. Ce projet a permis les activités suivantes : publication du premier plan d'action pour le sauvetage des tortues marines à l'intention d'un pays hispanophone; préparation d'un mémorandum d'accord avec le Gouvernement de trinidadien, en vue

d'élaborer un plan national de sauvetage des lamantins d'Amazonie; et appui à diverses activités de sensibilisation;

- d) *Conservation et utilisation durables d'écosystèmes importants dans la région des Caraïbes.* Grâce à une collaboration avec le Réseau mondial de surveillance continue des récifs coralliens et avec des experts régionaux, on a pu établir pour la première fois des rapports sous-régionaux pour les zones tropicales d'Amérique sur l'évolution et l'état actuel des récifs coralliens. Selon ces rapports sous-régionaux, les récifs coralliens ont continué à se dégrader dans toutes les zones tropicales d'Amérique, certaines zones étant toutefois plus touchées en raison de changements anthropiques mais aussi de causes naturelles. Le secrétariat a également prêté son concours à une étude de faisabilité, conduite en 2000, concernant l'adoption d'un système «Pavillon bleu» dans les Caraïbes et participe actuellement à l'élaboration d'un programme «Pavillon bleu» pour la région des Caraïbes. Enfin, le secrétariat a participé activement à l'élaboration de la deuxième phase du projet du Réseau mondial de surveillance continue des récifs coralliens.

Depuis novembre 2000, un administrateur de programme a été affecté au sous-programme CEPNET; il s'occupe de l'exécution des activités en cours ainsi que de la planification de nouvelles activités. CEPNET offre par ailleurs appui et conseils aux sous-programmes AMEP et SPAW en ce qui concerne l'élaboration, la mise à jour et la diffusion de leur base de données. Ainsi, grâce à une coordination avec le sous-programme SPAW, la deuxième version de la base CaMPAM sera bientôt accessible sur l'Internet. La base de données relative à la faune et à la flore sauvages est actuellement mise à jour, en vue d'une meilleure diffusion. CEPNET soutient la collaboration du sous-programme AMEP et du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres (GPA), en vue de constituer un nœud d'échange d'informations au PEC.

Afin de promouvoir la collaboration et de contribuer à l'exécution des programmes mondiaux, l'administrateur de CEPNET assure la coordination avec d'autres organes du PNUE et des Nations Unies, tels que l'Évaluation mondiale des eaux internationales (GIWA), le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ROLAC), le Système mondial d'observation des océans (GOOS). Il s'emploie actuellement à instaurer des partenariats avec des organisations non gouvernementales, tant nationales et régionales qu'internationales, afin d'élaborer et d'exécuter des projets techniques ayant trait aux systèmes d'information géographique, à la télédétection et à la mise au point d'applications sur l'Internet.

Le sous-programme CEPNET a assuré la coordination des projets suivants :

- a) *Renforcement des capacités de gestion de l'information de l'Unité de coordination régionale.* Pour pouvoir améliorer la gestion de l'information au PEC et dans ses États membres, l'Unité doit elle-même être informée et performante dans ce domaine, ce qui a des implications au niveau du matériel, des logiciels, des outils et des connaissances dont elle dispose.
- b) *Renforcement du site Internet du Programme pour l'environnement des Caraïbes.* Le site du PEC est l'un des plus appréciés de la région des Caraïbes en raison de la pertinence des informations qu'il diffuse. Comme il s'agit d'un des résultats

les plus visibles du PEC, il y a lieu de le mettre régulièrement à jour et de lui adjoindre régulièrement de nouvelles fonctions. Les thèmes suivants ont été actualisés ou intégrés au site : le centre de nouvelles (CEPNews Centre), la page BID/CEPNET, le service de cartographie PNUE-WCMC et les rapports techniques du PEC;

- c) *Rapports sur l'environnement.* Les rapports «État de la Côte » sont intégrés en un rapport régional, qui sera bientôt accessible sur le site du PEC. CEPNET a également participé à la coordination des activités d'évaluation menées au niveau mondial et régional, tel que Perspectives mondiales en matière d'environnement (GEO) et GIWA;
- d) *Services de consultation technique de CEPNET;*
- e) *Collaboration avec des organismes et institutions qui disposent ou mettent en place des réseaux ou des systèmes d'informations environnementales pertinentes.* Un effort de coordination a été entrepris avec le CPACC (Planification en vue de l'adaptation aux changements climatiques mondiaux), le Centre pour l'environnement et le développement de l'Université des Indes occidentales (UWICED), le PNUE-WCMC et d'autres entités;
- f) *Collaboration avec le Programme d'action mondial du PNUE en vue de la création d'un nœud d'échange d'informations sur les sources terrestres de pollution marine pour la région des Caraïbes,* à l'appui du sous-programme AMEP;
- g) *Formation aux applications de la télédétection et des systèmes d'information géographique à la gestion des zones côtières.* Une proposition a été élaborée et sera diffusée en vue de collecter les fonds nécessaires;
- h) *Activités ayant trait aux SIG sur l'Internet.* Des partenariats sont constitués avec des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales en vue d'élaborer un tel outil dans la région des Caraïbes.

Le recrutement d'un administrateur de programme pour le sous-programme ETA n'étant pas prévu au budget, les activités dans ce domaine sont élaborées et supervisées par le Coordonnateur et par les administrateurs des autres sous-programmes, lorsqu'elles s'intègrent dans des projets exécutés dans le programme de travail et le budget du PEC. Il s'agit notamment des activités suivantes :

- a) Réponses du secrétariat aux questions qui lui ont été adressées concernant la pollution marine, la protection des espèces sauvages et des ressources naturelles, l'information géographique, etc.;
- b) Appui à la publication, et publication, de brochures d'information sur le PEC en général et sur les activités LBS et SPAW en particulier;
- c) Renforcement du centre de nouvelles (CEPNews Centre) sur le site du PEC, en vue d'une meilleure diffusion des informations sur support électronique;
- d) Saisie électronique des références des documents de la bibliothèque du PEC, de sorte que l'on pourra faire des recherches sur l'Intranet avant la fin de 2001;

- e) Le site du PEC a été renforcé afin d'offrir à ses utilisateurs davantage de liens pour faciliter l'accès aux informations, aux savoirs et aux données d'expérience dont ils ont besoin.

Les objectifs de la dixième Réunion intergouvernementale sont les suivants :

- Évaluer les projets et activités développés dans le cadre du Programme pour l'environnement des Caraïbes durant la période 2000-2001;
- Revoir les progrès effectués dans l'exécution des décisions de la neuvième Réunion intergouvernementale et sixième Réunion des Parties contractantes (Kingston, 14 au 18 février 2000);
- Revoir et agir lorsque approprié sur les décisions de la première Réunion des Parties contractantes au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, La Havane, 24 et 25 septembre 2001 et de la seconde Réunion des Parties contractantes au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Montego Bay, Jamaïque, 6 mai 2002;
- Revoir et agir lorsque approprié sur :
 - les recommandations de la treizième Réunion du Comité de surveillance et Réunion spéciale du Bureau des Parties contractantes (San José, Costa Rica, 9 au 13 juillet 2001); et
 - le Rapport de la première Réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS), Ocho Rios, Jamaïque, 19 au 23 février 2001
- Revoir et adopter lorsque approprié le Règlement intérieur et les Règles financières pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes;
- Revoir et adopter la Stratégie pour le développement du PEC pour 2002-2006;
- Revoir les structures, activités et plans de travail des Centres d'activités régionales (CAR) sur les zones et vie sauvage protégées (SPAW) en Guadeloupe et sur les Déversement d'hydrocarbures (CAR/REMPEITC) à Curaçao et décider les actions subséquentes;
- Revoir la proposition conjointe du Gouvernement de Cuba et du Gouvernement de Trinidad et Tobago sur l'établissement du Centre d'activités régionales sur la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS) et décider les actions subséquentes;
- Décider de la composition du Comité de surveillance et du Bureau des Parties contractantes pour la période 2002-2003; et
- Revoir et adopter le plan de travail et le budget du PEC pour la période biennale 2002-2003.

Table des matières

I. Introduction.....	1
II. Gestion, administration et organisation du Programme.....	1
A. Personnel	1
B. Finances.....	2
C. Amélioration de la capacité du secrétariat de fournir produits et services.....	3
D. Coordination inter institutionnelle.....	3
III. État d’avancement du Programme	4
A. Suite donnée par le secrétariat aux décisions de la neuvième Réunion intergouvernementale et aux décisions/recommandations d’autres réunions intergouvernementales et techniques du PEC.	4
B. Réalisations des sous-programmes.....	7
1. Sous-programme de l’évaluation et de la gestion de la pollution environnementale (AMEP)	7
a) Coordination du programme.....	7
b) Réduction des écoulements de pesticides dans la mer des Caraïbes	9
c) Projets pilotes d’évaluation des besoins en infrastructures d’épuration des eaux usées.....	11
d) Intégration de la gestion des bassins versants et des zones côtières dans les petits États insulaires en développement.....	12
e) Planification pour la remise en état de la gestion environnementale et de la mise en valeur des régions des zones côtières au Nicaragua, au Honduras et au Guatemala à la suite du cyclone Mitch.....	14
f) Remise en état de baies polluées (projet du Fonds pour l’environnement mondial).....	15
g) Nœud d’échange d’informations sur la pollution due à des activités terrestres.	17
h) Stratégie financière pour la mise en œuvre du Protocole au niveau national.....	19
i) Évaluation des écoulements de sources diffuses dans le milieu marin.....	19
2. Sous-programme relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW).....	20
a) Coordination du programme.....	20
b) Renforcement du réseau de parcs naturels et de zones protégées dans la région des Caraïbes et promotion de lignes directrices relatives à la gestion des zones protégées.	23
c) Formation à la gestion des zones protégées et de la faune et la flore sauvages.....	24
d) Protection des espèces menacées et en danger et élaboration et promotion de lignes directrices régionales pour la gestion de la flore et de la faune sauvage.....	25
e) Conservation et usage durable d’écosystèmes importants dans la région des Caraïbes	27

3.	Sous-programme des systèmes d'information pour la gestion des ressources marines et côtières (CEPNET).....	31
a)	Coordination du programme.....	31
b)	Renforcement des capacités de gestion de l'information de l'Unité de coordination régionale.....	32
c)	Renforcement du site Internet du Programme pour l'environnement des Caraïbes	33
d)	Rapports sur l'environnement.....	34
e)	Services de consultation technique du CEPNET.....	34
f)	Collaboration avec les organismes et institutions qui mettent en place des réseaux ou des systèmes d'informations environnementales, pertinentes pour la région.....	35
g)	Collaboration avec le Programme d'action mondial du PNUE sur la création d'un nœud d'échange d'informations régionales pour la région des Caraïbes concernant les sources terrestres de pollution marine.....	36
h)	Formation aux applications de la télédétection et des systèmes d'informations géographiques à la gestion des zones côtières.....	36
i)	Activités relatives aux systèmes d'informations géographiques sur l'Internet	36
4.	Sous-programme éducation, formation et sensibilisation (ETA).....	36
(a)	Coordination des activités menées au titre de l'éducation, la formation et la sensibilisation.....	36

IV. Objectifs de la Dixième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et septième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes.....38

Annexe I.	État des annonces de contribution et des contributions versées au Fonds de dépôt des Caraïbes (2000-2001)
Annexe II.	Dépenses relatives à la coordination générale des dépenses communes et aux sous-programmes
Annexe III.	État de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles
Annexe IV.	Organigramme du secrétariat du Programme pour l'environnement des Caraïbes

Acronymes

AMEP	Évaluation et gestion de la pollution environnementale
BID	Banque interaméricaine de développement
CaMPAM	Réseau des responsables de zones marines protégées
CANARI	Institut des ressources naturelles des Caraïbes
CAR/UCR	Unité de coordination régionale pour les Caraïbes
CAST	Alliance pour un tourisme durable
CCA	Association de conservation des Caraïbes
CEHI	Institut de santé environnementale des Caraïbes
CEPNET	Systèmes d'information pour la gestion des ressources marines et côtières
CORAL	Alliance pour les récifs coralliens
CPACC	Planification en vue de l'adaptation aux changements climatiques mondiaux
CTO	Organisation du tourisme des Caraïbes
ECCN	Réseau pour les cétacés des Caraïbes orientales
ETA	Éducation, formation et sensibilisation
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GCRMN	Réseau de surveillance continue des récifs coralliens
GEO	Perspectives mondiales en matière d'environnement
GIWA	Évaluation mondiale des eaux internationales
GPA	Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres
GRID	Base de données sur les ressources mondiales
ICLARM	Centre ichtyologique mondial
ICRAN	Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens
ICRI	Initiative internationale en faveur des récifs coralliens
IFAW	Fonds international pour la défense des animaux
IGM	Réunion intergouvernementale
IUCN	Union internationale pour la conservation de la nature
LBS	Pollution marine due à des sources et activités terrestres
Mon Com	Réunion conjointe du Comité de surveillance et du Bureau des Parties contractantes
PDF	Mécanisme de préparation des projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
PEC	Programme pour l'environnement des Caraïbes
PNUE-WCMC	Centre mondial de conservation et de surveillance du PNUE
ROLAC	Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes
SIG	Systèmes d'information géographique
SPAW	Zones et vie sauvage spécialement protégées
TNC	The Nature Conservancy
UWICED	Centre pour l'environnement et le développement de l'Université des Indes occidentales
WIDECAST	Réseau pour la conservation des tortues marines

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi par le secrétariat du Programme pour l'environnement des Caraïbes (PEC) – l'Unité de coordination régionale (PNUE-UCR/CAR) – pour le Directeur Exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), afin de faire le point des activités menées au titre des sous-programmes du PEC et des sous-programmes: évaluation et gestion de la pollution environnementale (AMEP); zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW); systèmes d'information pour la gestion des ressources marines et côtières (CEPNET); éducation, formation et sensibilisation (ETA);
2. Le présent rapport indique également l'état financier de chaque sous-programme, ainsi que les activités de coordination générale au titre des dépenses communes. Des données actualisées sur le personnel et d'autres ressources figurent également dans le rapport.
3. Le présent document est soumis à la dixième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et septième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes qui se tiendront à Montego Bay, Jamaïque, du 7 au 11 mai 2002 (10^{ième} IGM). Le projet de rapport sur la mise en place du Programme pour l'Environnement des Caraïbes 2000-2001 a été présenté pour discussions à la Treizième Réunion du Comité de surveillance du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et Réunion spéciale du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (UNEP(DEC)/CAR IG.19/5). Les commentaires reçus durant et après cette réunion ainsi que les recommandations qui en ont découlées ont été considérés lors de l'élaboration du présent document.
4. Au cours de la Réunion, les pays participant aux activités et projets mentionnés dans le présent rapport auront l'occasion d'approfondir l'analyse du rapport et de faire des observations sur la façon dont ils exécutent les activités menées au titre du PEC, en vue d'éclaircir l'un ou l'autre des points exposés par le secrétariat.

II. GESTION, ADMINISTRATION ET ORGANISATION DU PROGRAMME

5. Les principaux changements structurels intervenus au niveau de la gestion et de l'administration se sont produits dans le domaine du personnel et de la fourniture des produits et services.

A. Personnel

6. En mai 2001, l'effectif s'établissait comme suit : trois administrateurs de programme dont les postes sont financés au moyen du Fonds de dépôt des Caraïbes, auxquels s'ajoutent un administrateur chargé de la gestion du Fonds, dont le poste est financé par le PNUE Nairobi. Un administrateur de programme adjoint, qui sera chargé de la coordination entre

les sous-programmes AMEP et SPAW, a été recruté (octobre 2001); ce poste est financé au moyen d'une contribution spéciale versée au Fonds de dépôt par les États-Unis d'Amérique pour une durée de deux ans. Le poste d'administrateur de programme pour, et supporté par, le Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN) a été comblé pour une période d'au moins une année. Le poste d'administrateur pour l'Éducation, la formation et la sensibilisation (ETA) a été annoncé et sera comblé lorsque les fonds auront été identifiés.

7. La redistribution du volume de travail à laquelle il a été procédé à la conclusion du projet CEPNET/BID a été corrigé en tenant compte de la nomination d'un administrateur de programme pour CEPNET.
8. Les changements intervenus dans les effectifs du personnel du CAR/UCR sont les suivants :
 - a) Le contrat du juriste dont le poste était financé par le Gouvernement suédois a pris fin en février 2000;
 - b) Le nouvel administrateur de programme de CEPNET a pris ses fonctions en novembre 2000;
 - c) Le nouvel administrateur chargé de la gestion du Fonds a pris ses fonctions en janvier 2001; ce poste et celui d'assistant administratif continueront d'être financés par le PNUE-Nairobi au moyen des 13 pour cent au Fonds de dépôt des Caraïbes, prélevés au titre des dépenses d'appui au programme;
 - d) Pendant la période 1997-1999, le poste d'assistant aux systèmes d'information a été financé pendant huit mois au titre du projet CEPNET/BID. Vacant depuis mars 2000, ce poste des plus utiles a été pourvu, pour une durée déterminée, en mai 2001, afin d'étoffer l'équipe CEPNET lors de l'examen des outils de communication (CEPNews, site Internet, Intranet, e-groupes). Après une période initiale de trois mois, des ressources seront demandées pour assurer un appui plus permanent;
 - e) Un administrateur de programme adjoint, chargé de la coordination entre les sous-programmes AMEP et SPAW, a été recruté (octobre 2001);
 - f) Le poste d'administrateur de programme pour ICRAN a été ouvert en janvier 2002;
 - g) Le poste d'administrateur du sous-programme ETA sera comblé lorsque les fonds auront été identifiés.
9. L'organigramme figure à l'annexe IV du présent rapport.

B. Finances

10. La situation financière du Fonds de dépôt des Caraïbes (CTF) s'est grandement améliorée en 2000, bénéficiant de contributions records (US\$120 000 de plus que projetées) et de paiements d'arriérés. L'annexe I indique l'état du CTF et l'annexe II présente l'état des dépenses. CE surplus en 2000 a permis l'exécution d'activités additionnelles, déjà approuvées et incluses au plan de travail, mais n'ayant pas auparavant de financement (par exemple : les réunion COP-SPAW et CSST-SPAW). Malgré ces gains records en 2000, cette situation ne s'est malheureusement pas répétée en 2001 puisque les contributions ont alors baissé à plus de US\$200 000 sous le budget approuvé de US\$840 000 et à plus de

US\$300 000 sous les montants reçus en 2000. Des contributions irrégulières rendent difficile la gestion budgétaire du PEC, plus particulièrement pour le financement de réunions et autres activités qui peuvent (et sont) retardées jusqu'à ce que le CTF puisse en couvrir les coûts. Cette situation impacte souvent certains projets et peut réduire la productivité du personnel de l'UCR/CAR puisque des activités planifiées sont abruptement interrompues.

11. Mis à part le Fonds de dépôt des Caraïbes, le secrétariat a négocié l'Accord de pays hôte pour l'Unité de coordination régionale afin que le gouvernement hôte puisse garantir un support continu et adéquat au secrétariat. Au moment de la rédaction de ce rapport les négociations étaient toujours en cours.

C. Amélioration de la capacité du secrétariat de fournir produits et services

12. Sous la direction de l'équipe CEPNET, de nouveaux mécanismes de diffusion d'information ont été mis en place, à savoir le Centre de nouvelles (CEPNews Centre) sur le site Internet et plusieurs e-groupes à l'appui de chaque sous-programme. Un cours de formation du personnel de l'Unité de coordination régionale est en cours d'élaboration, l'objectif étant de mieux tirer parti des ressources disponibles pour faire circuler l'information. Des cours de perfectionnement en bureautique (publipostage, matrices de rapport, format de fichiers normalisé et mécanismes de contrôle de documents) ainsi que sur la conception et l'entretien des sites Internet devraient permettre d'améliorer l'efficacité du personnel du secrétariat.
13. Pour pouvoir s'acquitter de ses nouvelles responsabilités, le secrétariat a acquis du matériel informatique afin de renouveler ses réseaux (serveur, cinq nouveaux ordinateurs personnels et deux ordinateurs portables). Le serveur et les ordinateurs existants ont été installés dans une petite salle qui servira à la formation. Elle sera utilisée pour la formation intra muros mais pourra également être mise à la disposition d'utilisateurs externes.
14. Toujours par souci d'améliorer la communication et la diffusion de l'information, on s'emploie à mieux intégrer la documentation de la bibliothèque dans l'Intranet et, par la suite, sur le site Internet du PEC. Cela devrait améliorer la fréquentation de la bibliothèque, à l'intérieur comme à l'extérieur.
15. Tous les organismes du système des Nations Unies qui sont présents en Jamaïque seront bientôt regroupés dans les mêmes locaux : la Maison des Nations Unies. Des discussions tenues entre le Système des Nations Unies en Jamaïque et le Gouvernement de la Jamaïque vise à localiser la Maison des Nations Unies dans l'édifice qu'occupe actuellement le secrétariat à Kingston. Ce regroupement devrait faciliter la coordination inter institutions et permettre de réduire certains frais généraux et dépenses communes.
16. Le secrétariat a remplacé ses deux véhicules, le premier en décembre 2000 et le second en septembre 2001.

D. Coordination inter institutionnelle

17. Conformément à la décision 11 prise par la douzième Réunion du Comité de surveillance du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et Réunion spéciale du Bureau des Parties contractantes à la Convention de Cartagena, appelant à l'identification

de secteurs d'intérêt communs et à la coopération avec IOC/CARIBE, un mémorandum de coopération entre le secrétariat de la Convention de Cartagena et IOCARIBE de la Commission océanographique intergouvernementale (IOC) de l'UNESCO (voir UNEP(DEC)/CAR IG.22/INF.8) a été signé durant la septième Session intergouvernementale de la sous-commission IOCARIBE à Veracruz, Mexique (25-28 février 2002).

18. Le secrétariat a représenté le PEC au processus préparatoire du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002 (Rio +10) tant au niveau régional que global. Un représentant a assisté à la réunion sous-régionale pour la Caraïbe de Cuba et une publication sur les problèmes côtiers et marins et les réponses dans les Caraïbes a été présentée par le Coordinateur du secrétariat lors d'une session sur les Petits états insulaires en développement à la "Conférence globale sur les océans et côtes à Rio +10 : vers le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg en 2002" (UNESCO, Paris, 3-7 décembre 2001). Le Coordinateur a aussi assisté à la préparation des remarques finales des co-Présidents de la conférence.
19. Le secrétariat a aussi représenté le PEC à la première Réunion intergouvernementale de revue du Programme d'action mondiale (GPA), à la quatrième Réunion mondiale des conventions et des Plans d'action des mers régionales, ainsi qu'aux Discussions sur la gouvernance environnementale internationale, toutes tenues à Montréal, Canada, en novembre 2001.
20. La section III.-B de ce rapport présente d'autres événements régionaux ou mondiaux auxquelles le PEC a été représenté.

III. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME

A. Suite donnée par le secrétariat aux décisions de la neuvième Réunion intergouvernementale¹ et aux décisions/recommandations d'autres réunions intergouvernementales et techniques du PEC.

21. Dans sa **décision 1**, la neuvième Réunion intergouvernementale a prié le secrétariat de revoir la "Stratégie pour le développement du Programme pour l'Environnement des Caraïbes 2000-2004", en tenant compte des apports et des résultats des débats poursuivis lors de la réunion. Cela a été accompli et le secrétariat a présenté un document révisé à la treizième Réunion du Comité de surveillance (13^{ième} Mon Com) pour approbation. La réunion a recommandé (recommandation 6) qu' "un groupe de rédaction intersessions sous la direction de la délégation jamaïcaine révise la Stratégie pour le développement du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2002-2006" (UNEP(DEC)/ CAR IG.19/7) et soumettre un nouveau projet à la Dixième Réunion intergouvernementale. Cette nouvelle proposition est incluse au document UNEP(DEC)/ CAR IG.22/7.

1 Les décisions de la neuvième Réunion intergouvernementale qui ne figurent pas dans la présente section n'appelaient aucune action particulière de la part du secrétariat

22. Conformément à la **décision 2**, les propositions concernant le règlement intérieur du Programme pour l'environnement des Caraïbes et de la Convention de Cartagena ont été revues et discutées à la 13^{ième} Mon Com. La réunion a recommandé (recommandation 1) qu' "un groupe de rédaction intersessions dirigé par la délégation des États-Unis soit établi afin d'effectuer une étude juridique approfondie sur les responsabilités des différents organes et entités dans le cadre de la Convention de Carthagène et du Programme pour l'environnement des Caraïbes". Selon les résultats de l'étude, la dixième Réunion intergouvernementale pourra considérer leur adoption (UNEP(DEC)/CAR IG.22/4).
23. En application de la **décision 3**, à l'instar de ce qui a été fait concernant le règlement intérieur dont il est question au paragraphe précédent, les propositions présentées concernant le projet de règlement financier du Fonds de dépôt des Caraïbes ont aussi été discutées à la 13^{ième} Mon Com. La réunion a recommandé (recommandation 2) que "les Règles financières du Fonds d'affectation spéciale des Caraïbes, telles qu'elles figurent dans l'annexe IV au rapport de la 13^{ième} Mon Com, soient adoptées par la dixième Réunion intergouvernementale, à la suite d'un examen final effectué par le groupe de travail intersessions sur le règlement intérieur afin d'assurer l'harmonisation de ces règles". Le document UNEP(DEC)/CAR IG.22/5 incorpore la revue finale du groupe de travail intersessions.
24. Comme il est demandé à la **décision 5**, le budget du Fonds de dépôt des Caraïbes a été approuvé jusqu'au 31 décembre 2001 et est présenté à l'annexe II du présent rapport. Puisque le plan de travail et le budget n'ont pas encore été adoptés, le secrétariat a effectué une requête auprès du PNUE-Nairobi le 15 novembre 2001 afin de prolonger le mandat du fonds fiduciaire de 2000-2001.
25. Comme indiqué dans le rapport de la huitième Réunion intergouvernementale et cinquième Réunion des Parties contractantes «les contributions en espèces au Fonds de dépôt des Caraïbes demeure la principale source de financement du Programme». En application de la **décision 6** de la neuvième Réunion intergouvernementale, le secrétariat est ouvert à d'autres options, comme les contributions en nature. Ainsi, cela a été le cas du Gouvernement cubain, lorsqu'il a accueilli la quatrième Réunion du CCSTI/SPAW, qui s'est tenue à la Havane en août 1999. Le Gouvernement costaricien a accueilli la 13^{ième} Mon Com et, plus récemment, le Gouvernement cubain a accueilli les réunions relatives au Protocole SPAW qui se sont tenues en septembre 2001.
26. En ce qui concerne les **décisions 8 et 9**, tous les Gouvernements membres du Programme pour l'environnement des Caraïbes ont été facturés les montants inscrits au barème indicatif des contributions au Fonds de dépôt des Caraïbes (voir annexe 1).
27. Le montant total des contributions versées au Fonds de dépôt des Caraïbes en 2000 (**décision 10**) a été largement plus élevé qu'en 1999. Le total des contributions reçues pour 2000 s'élève à US\$963 377 et US\$939 337 a été perçu en paiement des arriérés. Toutefois, la situation a changé en 2001 puisque les contributions n'ont été que de US\$626 268 et le paiement des arriérés était de US\$219 530.
28. Un projet de plan de travail pour le sous-programme ETA a été présenté à la 13^{ième} Mon Com et l'est également à la dixième Réunion intergouvernementale en application de la **décision 11** de la neuvième Réunion intergouvernementale. De plus, tous les sous-

- programmes SPAW, AMEP et CEPNET ont une composante ETA dans leur plan de travail.
29. En application de la **décision 14**, à la suite de l'entrée en vigueur du Protocole SPAW le 18 juin 2000, après discussions tenues par le secrétariat, le Gouvernement cubain a reçu la Première Réunion des Parties et la première Réunion du Comité consultatif scientifique et technique (CSST) au Protocole SPAW à la Havane du 24 au 29 septembre 2001. Les réunions ont été financées par le Gouvernement cubain et par le Fonds de dépôt des Caraïbes.
 30. Conformément à la **décision 15** de la neuvième Réunion intergouvernementale et à la **recommandation 6** de la première Réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire (CCSTI) du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (Protocole LBS), la 13^{ième} Mon Com a révisé les propositions du Gouvernement de Cuba ainsi que celle du Gouvernement de Trinidad et Tobago sur la mise en place d'un ou plusieurs centre d'activités régionales à l'appui du Protocole LBS. La 13^{ième} Mon Com recommande (**recommandation 10**) qu'une nouvelle proposition commune de la part des deux gouvernements, avec l'assistance du secrétariat, soit soumise à la dixième Réunion intergouvernementale pour discussion et adoption. Le document UNEP(DEC)/CAR IG.22/9 présente cette proposition.
 31. S'agissant de l'appui au Protocole LBS des activités ont été menées pour en promouvoir la ratification, ainsi que pour élaborer des projets favorisant son application et trouver les moyens de les financer (voir, infra, description des activités). Depuis que le Protocole a été adopté et conformément à la **décision 16** de la neuvième Réunion intergouvernementale, le Coordonnateur du CAR/UCR s'est activement employé à promouvoir la ratification du Protocole auprès des Parties contractantes et autres signataires de la Convention de Cartagena. L'état du Protocole est présenté à l'annexe III du présent document.
 32. Dans sa **décision 17**, la neuvième Réunion intergouvernementale a adopté le plan de travail pour 2000-2001 ainsi que le budget correspondant à la même période. Comme indiqué dans le plan de travail, la première Réunion du CCSTI/LBS s'est tenue à Ocho Rios (Jamaïque) en février 2001. Toujours en application de la décision 17, et bien qu'aucune ressource n'ait été imputée à cette fin au Fonds de dépôt dans le budget approuvé, le secrétariat a demandé des ressources supplémentaires et a obtenu une contribution extraordinaire du Gouvernement des États-Unis d'Amérique, pour la convocation de la première réunion du CCSTI/LBS et pour la 13^{ième} Mon Com.
 33. En application de la **décision 19**, les documents de réunion ont été diffusés sur le site Internet du PEC.
 34. Conformément à la **décision 22**, le secrétariat a entrepris des consultations et a échangé des communications avec le Coordonnateur du Centre d'activités régional SPAW tout au long de 2000 et de 2001, afin de coordonner les activités et de recenser les domaines de collaboration possibles. Un rapport sur les activités du Centre d'activités régional SPAW a été présenté à la 13^{ième} Mon Com. La réunion recommande (recommandation 8) que "le Gouvernement français examine, avec le secrétariat, les termes de référence du Centre d'activité régional pour le Protocole SPAW (CAR/SPAW) et la lettre d'accord concernant l'établissement du CAR, en vue de soumettre une proposition révisée à la dixième Réunion

- intergouvernementale, sur la base des débats tenus pendant la présente Réunion”. La **décision 8** de la première Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW requière de plus du secrétariat et du CAR de préparer et soumettre un rapport à la dixième Réunion intergouvernementale sur les relations entre le secrétariat, le CAR, les Parties et le CSST-SPAW (voir document UNEP(DEC)/CAR IG.22/6).
35. En application de la **décision 25**, une lettre a été adressée lors de la neuvième Réunion intergouvernementale au Directeur Exécutif du PNUE afin de lui demander un appui pour le PEC sous forme de ressources humaines et financières.
 36. Comme il est demandé à la **décision 27**, le secrétariat se prépare à évaluer la vulnérabilité des populations côtières et des ressources naturelles face aux catastrophes naturelles, activité qui est présentée dans le projet de plan de travail du CEPNET (UNEP(DEC)/CAR IG22/6).
 37. En application de la **décision 28 (h)**, le secrétariat a établi un mémorandum d'accord portant sur la création d'un centre régional de formation, d'information et d'intervention en cas de pollution marine pour la région des Caraïbes (CAR/REMPEITC-CARIB).
 38. La **décision 29** de la neuvième Réunion intergouvernementale avait trait à la coordination et au développement des activités menées au titre du Protocole LBS. En application de cette décision, le secrétariat a adressé à tous les États une lettre circulaire (CAR03/2000) en date du 13 octobre 2000, dans laquelle il les a invités à désigner un interlocuteur AMEP/LBS qui se chargerait de la liaison avec l'Unité de coordination régionale. À cette date, les pays suivants ont désigné un interlocuteur : Antigua-et-Barbuda, Antilles néerlandaises, Barbade, Belize, Colombie, Costa Rica, Haïti, Montserrat, Nicaragua, Sainte-Lucie, États-Unis d'Amérique. Par ailleurs, conformément à la décision 29, le secrétariat a convoqué la Première Réunion du CCSTI/LBS, qu'elle a enrichi d'apports du GIWA, du GPA et d'autres initiatives et programmes pertinents. Le rapport de la réunion est présenté dans le document UNEP(DEC)/CARWG.18/6.
 39. La **recommandation 3** de la 13^{ième} Mon Com recommande l'adoption du projet de plan de travail et du budget du PEC pour la période biennale 2002-2003. Ceci a été aussi recommandé pour le sous-programme SPAW par la première Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW (**décision 4**) ainsi que par la première Réunion du CSST du Protocole SPAW (**recommandation 11**).

B. Réalisations des sous-programmes

1. Sous-programme de l'évaluation et de la gestion de la pollution environnementale (AMEP)

a) Coordination du programme

40. Depuis l'adoption du Protocole LBS, le PEC a veillé à assurer une coordination constante du sous-programme AMEP garantissant ainsi la continuité des activités et projets entrepris d'un exercice biennal (1998-1999) au suivant (2000-2001), et ce malgré les fluctuations qui se sont produites dans les effectifs du secrétariat. Le sous-programme AMEP, en plus

de ses activités de coordination, fournit un service de secrétariat au Protocole LBS et au Protocole sur les Déversements d'hydrocarbures.

Le Protocole LBS

41. S'agissant de l'état du Protocole LBS, depuis son adoption à Oranjestad, (Aruba) le 6 octobre 1999 (il y avait quatre Parties contractantes au moment de la signature), deux nouveaux pays ont signé le Protocole. Or, la signature est une indication de l'intention de la partie contractante de ratifier le Protocole.
42. La période d'ouverture à la signature ayant expiré le 6 octobre 2000, tout pays qui souhaiterait devenir partie au Protocole LBS peut présenter son instrument de ratification ou d'adhésion au Gouvernement colombien qui est le dépositaire du Protocole. Le secrétariat a eu des entretiens concernant la ratification avec plusieurs parties et, selon des informations communiquées par le dépositaire, plusieurs d'entre elles ont demandé des copies certifiées conformes du Protocole à des fins de ratification. Cependant, au moment où le présent rapport a été établi, aucune partie contractante à la Convention de Cartagena n'avait encore ratifié le Protocole LBS. Neuf ratifications sont nécessaires pour que le Protocole entre en vigueur. Un état complet et à jour du Protocole LBS est présenté à l'annexe IV du présent rapport et peut également être consulté sur la page consacrée au droit de l'environnement du site Internet du PEC (www.cep.unep.org).
43. En février 2001, le sous-programme AMEP a convoqué, au nom des parties à la Convention de Cartagena, la première Réunion du CCSTI/LBS à Ocho Rios (Jamaïque). Les recommandations et le rapport de cette réunion sont soumis à la présente réunion pour suite à donner.
44. Dans le contexte de ce protocole, les Parties contractantes ont demandé que soit effectuée la coordination pour la mise en place en Caraïbe du Programme d'action mondiale (GPA). Plusieurs activités ont été coordonnées entre AMEP et le bureau de coordination du PNUE-GPA. Plus particulièrement, un atelier régional sur les eaux usées municipales a été tenu conjointement avec la première Réunion du CSSTI/LBS afin d'appuyer les efforts mondiaux, tout en faisant avancer les travaux régionaux. AMEP a aussi coordonné les apports de la Caraïbe à la Réunion intergouvernementale du GPA tenue en novembre 2001. Ceci incluait une assistance à la réalisation d'une enquête régionale et la participation, suite à l'invitation du bureau de coordination du GPA, à des ateliers et réunions mondiales préparatoires traitants de programmes d'actions nationaux et d'autres initiatives volontaires. AMEP a de plus assisté le Président du Comité de surveillance à préparer une présentation à la Réunion intergouvernementale du GPA sur les progrès et activités du Protocole LBS. (Le PEC a été identifié comme un des Programmes clefs des mers régionales pour présenter ses activités à l'ouverture de la session plénière.)

Le Protocole sur les déversements d'hydrocarbures

45. Les travaux sur le Protocole sur les déversements d'hydrocarbures ont largement porté sur la mise en place du centre régional d'activités – CAR/REMPEITC-Carib – à Curaçao. Suite à la décision de la neuvième Réunion intergouvernementale sur l'établissement du centre en juin 2001, la préparation d'un accord avec le Gouvernement des Antilles néerlandaises et l'Organisation Maritime Internationale ainsi que la création d'un Comité directeur du CAR ont été entrepris. Plusieurs éléments de l'accord nécessitent toujours des

négociations afin qu'il soit complètement compatible avec les lois et politiques des trois signataires (le Gouvernement des Antilles néerlandaises, l'Organisation Maritime Internationale et l'UCR/CAR-PNUE au nom des Parties contractantes au Protocole sur les déversement d'hydrocarbures). Malgré l'absence d'un accord formel, la première Réunion du Comité directeur du CAR s'est tenue avec succès en juin 2001. La réunion a adopté des règles de procédure et des règles financières pour les opérations du Comité directeur. De plus, les apports éventuels du secteur privé ont été discutés et un plan de travail accompagné d'un budget pour la période biennale 2002-2003 ont été adoptés. Le rapport de la première Réunion du Comité directeur, incluant le plan de travail et le budget, est disponible pour revue à la dixième Réunion intergouvernementale si des actions sont jugées requises.

46. Le sous-programme AMEP a par ailleurs répondu aux nombreuses questions qui sont adressées au secrétariat concernant la pollution du milieu marin et a continué ses activités de coordination avec la Convention de Bâle, en particulier avec son centre sous-régional à Trinidad, ainsi qu'avec d'autres organisations traitant de sujets pertinents à AMEP.

État d'avancement des activités menées au titre du sous-programme évaluation et gestion de la pollution environnementale (AMEP)

47. La section suivante décrit l'avancement de chacune des activités d'AMEP telles que présentées au plan de travail du PEC pour la période biennale 2000-2001.

b) Réduction des écoulements de pesticides dans la mer des Caraïbes

Contexte et objectifs

48. L'annexe IV du Protocole LBS reposait sur l'hypothèse acceptée au niveau régional selon laquelle la pollution provenant de sources agricoles diffuses contribuait de façon significative à la pollution du milieu marin dans la région des Caraïbes. C'est pourquoi l'annexe IV prévoit l'élaboration et l'application de plans nationaux pour la prévention, la réduction et le contrôle des sources agricoles diffuses. Pour donner suite à ce qui précède, le PEC a soumis une proposition au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en vue d'obtenir des fonds pour le financement de projets dans ce domaine. En mai 1999, le PEC a reçu du FEM une subvention de la catégorie B pour un projet destiné à améliorer la gestion des pesticides dans quatre pays, l'objectif final étant de diminuer des écoulements de pesticides dans la mer des Caraïbes. Les quatre pays participants étaient: la Colombie, le Costa Rica, le Nicaragua et Panama.
49. Les principaux objectifs du projet financé par le Mécanisme de préparation des projets du FEM étaient les suivants :
- a) Établissement de rapports nationaux qui serviront à l'élaboration de programmes d'action nationaux;
 - b) Établissement d'un rapport régional comprenant des éléments de coopération régionale pour la gestion des pesticides;
 - c) Mise en place d'une l'infrastructure institutionnelle incluant toutes les parties prenantes pour l'exécution des programmes d'action nationaux;

- d) Élaboration d'une présentation de projet FEM, comprenant l'identification des cofinancements et une analyse des surcoûts, pour renforcer les efforts de maîtrise des écoulements de pesticides.

Activités et résultats

50. Les activités suivantes ont été complétées :

- a) Réunion du Comité directeur en juin 1999, au cours de laquelle il a examiné et adopté le schéma général des rapports nationaux ainsi que le mandat du Coordonnateur de projet régional,
- b) Le collège EARTH (Escuela Agrícola de la Región Tropical Húmeda) au Costa Rica a été sélectionné pour le projet régional. Un mémorandum d'accord a été signé entre le collège EARTH et l'Unité de coordination régionale en septembre 1999, à la suite de quoi le travail a commencé immédiatement;
- c) En octobre 1999, suite à la nomination d'un coordonnateur technique national par chacun des quatre pays signataires, la première réunion du Comité technique (composé des quatre coordonnateurs techniques nationaux) s'est tenue au collège EARTH. Elle était organisée conjointement par l'Unité de coordination régionale et le collège EARTH;
- d) Le PNUE a conclu des accords avec les organismes nationaux, à la suite de quoi le travail d'élaboration des rapports nationaux a pu commencer dans le cadre de comités nationaux comprenant des représentants du secteur public et du secteur privé, ainsi que des organisations non gouvernementales.
- e) Des ateliers nationaux ont été organisés dans chacun des quatre pays participants entre octobre et novembre 2000. Chaque atelier a réuni environ 60 participants nationaux et plusieurs participants venus de la région, issus de divers secteurs. Dans le cadre de ces ateliers, les projets de rapports nationaux ont été passés en revue et on s'est employé à formuler des recommandations concernant les activités à entreprendre au niveau national et au niveau régional;
- f) Un atelier régional a été organisé en janvier 2001 pour achever la rédaction du document sur le projet régional. Lors de ce séminaire, les quatre pays participants ont présenté leur rapport final ainsi qu'un projet de rapport régional; des recommandations seront présentées pour examen et observations;
- g) Un descriptif de projet FEM a été préparé par le secrétariat et distribué aux pays participants pour leur révision et commentaires. Suite à la période allouée à la révision, le descriptif de projet a été amendé et préparé pour être soumis.

51. Les produits du Mécanisme de préparation des projets du FEM sont disponibles sur le site Internet du PEC sous les activités AMEP sur à www.cep.unep.org.

Progrès et activités futures

52. Au moment de la rédaction du présent rapport, la préparation du projet FEM était achevée. Quoique la proposition de projet devait d'abord être soumise en mars 2001, une demande de délai a permis aux pays participants d'explorer des alternatives de co-financement. Malgré ce délai, il est apparu que tous les pays n'étaient pas prêts à co-financer le projet, ce qui est un pré-requis du financement du FEM. Il s'est suivi que le projet a été révisé de

manière à n'inclure que le Nicaragua, le Costa Rica et la Colombie. Le projet a été soumis au secrétariat du FEM en octobre 2001 mais n'a pas été alors considéré à cause de ses contraintes financières. Le projet a de nouveau été soumis au FEM pour son programme intersessionnel en janvier 2002. Cette fois, le projet a été référé au Conseil du FEM pour considération. Au moment de la rédaction de ce rapport, le secrétariat attendait les résultats de l'analyse du Conseil et du processus d'approbation.

53. L'exécution du projet devrait commencer dès que le descriptif de projet aura été entériné par le FEM (pour plus de détails sur l'exécution, voir projet de plan de travail et projet de budget pour l'exercice 2002-2003).

c) Projets pilotes d'évaluation des besoins en infrastructures d'épuration des eaux usées

Contexte et objectifs

54. Au nombre des projets qui ont déjà été menés par le PEC dans le domaine de l'épuration des eaux usées, on citera le projet d'évaluation des technologies appropriées pour l'épuration des eaux usées (rapport technique du PEC No. 40) et l'atelier de formation organisé en 1998 sur les technologies écologiquement rationnelles d'épuration des eaux usées domestiques dans la région des Caraïbes. Depuis lors, le Protocole LBS a été adopté, qui prévoit les limitations applicables aux effluents domestiques dans la zone sur laquelle porte la Convention.
55. Ce projet a été conçu pour aider les parties contractantes et les pays membres du PEC à respecter les obligations relatives au traitement des eaux usées prévues par le Protocole LBS. Les obligations générales, qui seront en partie respectées grâce au projet, portent sur l'élaboration de plans visant à réduire et à maîtriser la pollution due aux eaux d'égout. Plus particulièrement, le projet vise à mettre à l'essai les exigences établies à l'annexe III du Protocole LBS concernant les eaux usées domestiques et de contribuer à l'élaboration de plans nationaux permettant de satisfaire ces exigences. Il comporte en particulier l'élaboration de lignes directrices pour l'évaluation des besoins et l'exécution de quatre projets nationaux d'évaluation des besoins, qui seront conduits selon ces lignes directrices.

Activités et résultats escomptés

56. Les activités menées au titre du projet sont les suivantes:
- a) Élaboration de lignes directrices sur l'évaluation des besoins en matière d'épuration d'eaux usées. Cela implique l'identification des composantes clés de la planification nationale en matière de traitement des eaux usées et l'établissement d'un projet de lignes directrices.
 - b) Établir un projet de modèle d'évaluation des besoins et de lignes directrices. Une fois que le projet est établi, un atelier sera organisé pour permettre aux experts nationaux de l'examiner et de faire leurs observations, avant adoption.
 - c) Projets pilotes nationaux. Quatre projets pilotes seront exécutés dans les pays suivants : Belize, Colombie, Sainte-Lucie et Venezuela. Chaque pays utilisera le modèle de lignes directrices pour mettre au point un plan national relatif aux besoins en infrastructures d'épuration des eaux usées, selon les stipulations du Protocole LBS.
 - d) Modèle final de lignes directrices pour l'évaluation des besoins. En fonction des

résultats du projet pilote, le modèle de lignes directrices sera, le cas échéant, modifié en fonction des enseignements tirés, et le texte définitif sera publié.

Progrès et activités futures

57. Un consultant a été recruté en août 2000 pour mener le travail préparatoire à l'élaboration d'un document sur l'évaluation des besoins nationaux en matière d'épuration des eaux usées. Le schéma du document a été établi en octobre 2000 et, depuis lors, le travail de rédaction du corps du texte et des annexes a été entrepris. A partir d'un projet de document au début de 2001, des discussions informelles avec plusieurs délégués ont été tenues lors de la première Réunion du CSSTI/LBS en février 2001. Suite à ces discussions, le consultant a été requis d'effectuer des modifications majeures dans son approche. A la réception d'un second jet, partiel, au milieu de 2001, le contrat avec le consultant a été annulé et une nouvelle approche et un nouvel exécutant ont été cherchés. Les travaux ont repris au début de 2002.
58. Malgré le retard à entreprendre le projet, le secrétariat demeure confiant d'obtenir de bons résultats. Le plan de travail actualisé exige un projet de document pour le milieu de 2002. Dès qu'il aura reçu le projet de document et qu'il l'aura examiné, le secrétariat organisera une réunion d'experts et de participants nationaux pour le milieu de 2002 afin de revoir une fois de plus le projet avant que le travail puisse commencer au niveau national.
59. Suite à la réunion d'experts, des lettres d'accord seront signées avec chaque pays, après quoi l'exercice de planification nationale pourra commencer. L'élaboration des plans nationaux devrait commencer immédiatement après l'atelier et se poursuivre en 2002. Le secrétariat propose d'inscrire des activités de suivi dans le plan de travail pour 2002-2003.

d) Intégration de la gestion des bassins versants et des zones côtières dans les petits États insulaires en développement

Contexte et objectifs

60. La stratégie opérationnelle du FEM reconnaît la situation et les besoins particuliers des petits États insulaires en développement et la nécessité de mettre au point des approches plus intégrées pour la gestion des sols et de l'eau en vue d'écarter les menaces qui pèsent sur leurs ressources en l'eau. Le programme opérationnel No. 9 du FEM recense six grandes questions, dont trois concernent le présent projet : gestion des zones côtières et biodiversité; sources terrestres et marines de pollution; protection des approvisionnements en eau.
61. Ce projet en matière de gestion intégrée des zones côtières dans les petits États insulaires en voie de développement dans les Caraïbes est le deuxième projet du PEC à être financé par le FEM au titre du Mécanisme de préparation des projets. En partenariat avec l'Institut de la santé environnementale des Caraïbes (CEHI), le sous-programme AMEP a commencé à coordonner la mise au point d'une méthodologie pour la planification des ressources en eau dans les treize États insulaires des Caraïbes. La durée du Mécanisme de préparation du projet est de dix-huit mois.
62. L'objectif général est d'aider les pays participants à améliorer leurs pratiques de gestion des bassins versants et des zones côtières dans le sens d'un développement durable. Une

attention particulière sera accordée à l'intégration des pratiques de gestion des bassins versants et des zones côtières. Le projet comprend, sans toutefois s'y limiter, des composantes ayant trait à la gestion des zones côtières et à la biodiversité, au développement du tourisme, à la protection des approvisionnements en eau, aux sources terrestres de pollution et aux changements climatiques.

Activités et résultats escomptés

63. Les activités menées au titre du Mécanisme de préparation du projet sont les suivantes:
 - a) L'établissement de mécanismes et de réseaux de coordination entre les institutions participantes;
 - b) Tenue d'un atelier régional de lancement;
 - c) Établissement des rapports nationaux;
 - d) Tenue d'un deuxième atelier régional pour présenter et examiner les projets de rapports nationaux;
 - e) Synthèse régionale des problèmes et efforts communs;
 - f) Tenue d'un troisième atelier régional pour présenter les versions finales des propositions de projets régionaux et examiner les brouillons de descriptif de projet;
 - g) Élaboration et présentation des descriptifs de projets.
64. Le Mécanisme de préparation du projet aura notamment les résultats suivants: publication de rapports sur les trois ateliers régionaux; publication de treize rapports nationaux; synthèse régionale des questions prioritaires et des obstacles; activités à envisager dans le cadre du descriptif du projet FEM; descriptif complet et définitif, assorti d'un décompte des coûts et de l'approbation nationale. AMEP a produit une page Internet pour ces résultats sur le site Internet du PEC.

Progrès et activités futures

65. Le PNUE et le PNUD ont établi et présidé conjointement le Comité directeur régional, composé de représentants de la Banque mondiale, de l'Organisation des États américains (OEA), de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), de l'Unité de coordination régionale (CAR/UCR) et de l'Institut de santé environnementale des Caraïbes. Chargé de la coordination générale des activités menées au titre du projet, le Comité s'est réuni à plusieurs reprises depuis le début du Mécanisme de préparation du projet en mars 2000.
66. L'atelier de lancement s'est tenu à Kingston les 30 et 31 mars 2000. Les pays participants ont discuté des approches suivies pour l'élaboration des rapports nationaux et des plans d'action nationaux destinés à améliorer la gestion intégrée des zones côtières et des ressources en eau douce. À l'issue du séminaire, un rapport a été établi, dans lequel étaient indiqués le schéma et le format du rapport national qui devrait être élaboré par chaque pays.
67. À la suite de l'atelier de lancement, l'Unité de coordination régionale a engagé le processus de signature des lettres d'accord avec chacun des treize pays participants, pour faciliter la préparation des rapports nationaux.
68. Il était prévu dans un premier temps que le deuxième atelier régional se tienne à la fin de 2000, mais il s'est finalement tenu au début de 2001 de manière à laisser aux pays plus de

temps pour rédiger leur rapport national. Les rapports nationaux ont également servi à l'élaboration d'un programme d'action régional qui sera présenté en même temps que les priorités nationales au secrétariat du FEM en vue d'obtenir un financement. Lors du deuxième atelier, les projets de rapport de pays et les projets de synthèse régionale ont été présentés.

69. Lors troisième et dernier atelier régional tenu en août 2001, l'UCR/CAR et le CEHI ont présenté une nouvelle version largement remaniée du descriptif de projet centré sur des projets de démonstration, conséquent des objectifs de bénéfices globaux du FEM.
70. Le descriptif de projet FEM a été soumis conjointement par le PNUE et le PNUD au nom des petits États insulaires en développement des Caraïbes au secrétariat du FEM en mars 2002 pour son évaluation lors de la réunion du Conseil en mai 2002. Tous les résultats du Mécanisme de préparation du projet peuvent être consultés à www.cep.unep.org.

e) Planification pour la remise en état de la gestion environnementale et de la mise en valeur des régions des zones côtières au Nicaragua, au Honduras et au Guatemala à la suite du cyclone Mitch

Contexte et objectifs

71. La mauvaise qualité de la planification et des pratiques de gestion des bassins versants côtiers explique en partie la gravité des dégâts causés par le cyclone Mitch qui a dévasté les pays d'Amérique centrale en octobre 1998. Les coupes rases, la pratique de monocultures, de même qu'une mauvaise gestion et une mauvaise conservation des sols ont aggravé l'étendue des dommages en termes de vies humaines et de dégâts matériels, sans parler des préjudices incalculables causés à l'environnement côtier et marin (notamment à des habitats comme les récifs coralliens, les mangroves et les prairies sous-marines). Ces derniers sont imputables à une forte sédimentation et à la présence de polluants d'origine terrestre, qui ont eu un impact négatif sur la santé des riverains, sur la remise en état des pêcheries et d'autres ressources côtières, de même que sur le tourisme.
72. L'objectif de ce projet est d'améliorer la planification et la gestion des bassins versants côtiers dans les zones d'Amérique centrale sujettes aux cyclones. Dans le cadre de la planification des bassins versants, une attention particulière sera accordée au traitement des eaux usées domestiques.

Activités et résultats escomptés

73. Les activités prévues au titre du projet se dérouleront sur sept phases, qui devraient déboucher sur les résultats suivants :
 - a) Phase I. Sélection d'un coordonnateur de projet régional et mise en place d'un comité consultatif de coordination au niveau régional;
 - b) Phase II. Identification de sites hydro-géographiques dans trois bassins côtiers (un dans chaque pays cible);
 - c) Phase III. Établissement d'un comité de planification et de gestion de bassins versants pour chacun des trois bassins sélectionnés ;
 - d) Phase IV. Approbation et adoption des plans de gestion des bassins côtiers par les autorités nationales et locales en vue de leur mise à exécution;

- e) Phase V. Proposition relative à des investissements durables et exécution des plans relatifs aux trois bassins versants sélectionnés. Dans chacun des plans un volet sera spécifiquement consacré au financement des travaux d'assainissement et à l'investissement;
- f) Phase VI. Construction des installations d'assainissement nécessaires dans chacun des trois bassins versants et campagne de sensibilisation insistant sur l'importance du traitement des eaux usées pour la préservation de la santé humaine et des ressources côtières;
- g) Phase VII. Tenue d'un atelier sous-régional sur la planification et la gestion des bassins versants côtiers.

Progrès et activités futures

- 74. Le secrétariat a mené une enquête auprès de divers organismes pour déterminer leurs intérêts et leurs capacités d'aider le PEC dans l'application de ce projet en qualité de coordonnateur de projet régional. Suite à cette enquête, le secrétariat a commencé à mettre au point un accord avec le Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement (CATIE) au Costa Rica. CATIE est une institution régionale bien établie qui a l'expérience des trois pays participants et connaît bien les activités qui ont été menées au niveau régional en réponse cyclone Mitch.
- 75. La mise en œuvre du projet ne fait que débiter au moment de la rédaction de ce rapport. Des discussions préliminaires ont été tenues avec les Gouvernements hondurien, nicaraguayen et guatémaltèque et un coordonnateur de projet a été identifié chez CATIE qui débute le projet.
- 76. La Phase VI visant la construction d'installations sanitaires ne sera pas initiée avant que des fonds additionnels soient identifiés par le secrétariat. Nonobstant ce changement, tous les autres aspects du projet seront entrepris.

f) Remise en état de baies polluées (projet du Fonds pour l'environnement mondial)

Contexte et objectifs

- 77. Suite aux travaux préparatoires réalisés par le PEC au début des années 90, le PNUD a obtenu une subvention du FEM au titre du Mécanisme pour la préparation de projets, afin de mener des études de faisabilité concernant la remise en état de quatre baies particulièrement polluées. Un rapport final et un descriptif de projet ont été présentés au secrétariat du FEM, à la suite de quoi celui-ci a décidé de financer les projets relatifs à deux des quatre baies, à savoir le Port de Kingston et la Baie de la Havane. Le FEM a de plus alloué des fonds, sous la coordination de l'UCR/CAR, devant générer des bénéfices accrus pour la région. Les projets seront exécutés sur une période de cinq ans.
- 78. Les études menées dans le cadre du Mécanisme de préparation des projets du FEM ont fait apparaître que les eaux des deux baies étaient lourdement chargées en nutriments, ce qui était principalement imputable à une épuration des eaux usées inadéquate. L'objectif du projet FEM est d'offrir un co-financement aux deux pays afin de les aider à concevoir et à construire des installations adéquates d'épuration des eaux usées et de contrôle des nutriments. Les points de rejet des installations qui seront conçues et construites au titre de

ce projet seront conformes aux dispositions du Protocole LBS. De plus, une composante régionale a été ajoutée, afin de d'assurer une formation aux technologies de traitement des eaux usées.

79. Le PNUD s'occupera des aspects bilatéraux du projet qui concernent les Gouvernements cubain et jamaïcain. Toutefois, le PNUD et le secrétariat du FEM ont prié l'Unité de coordination régionale d'assurer la coordination et le partage des connaissances à l'échelle de toute la région
80. Des activités régionales sont incluses pour assurer la coordination entre les deux pays et le respect de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles dans les zones de projet. De plus, le secrétariat a recensé d'autres perspectives de participation régionale, dont le financement a également été approuvé par le secrétariat du FEM.

Activités et résultats

81. *Ateliers régionaux de formation.* L'Unité de coordination régionale organisera deux ateliers régionaux de formation d'une durée de cinq jours sur les technologies d'élimination des nutriments dans les grands systèmes d'épuration des eaux usées et sur des utilisations des boues d'épuration correspondant aux conditions technologiques, climatiques, économiques, institutionnelles, sociales et culturelles dans la région des Caraïbes. Les actes de l'atelier seront publiés et diffusés sur support électronique.
82. *Visites d'étude.* L'Unité de coordination régionale organisera des visites d'études à l'intention du personnel de projet dans les deux pays intéressés (Cuba et Jamaïque). Ces voyages feront suite aux ateliers de formation et devraient permettre aux participants d'avoir davantage d'échanges sur les technologies d'élimination des nutriments et sur l'utilisation des boues d'épuration. La possibilité d'étendre la participation à d'autres pays de la région sera envisagée dans la mesure où le FEM et le budget qui sera approuvé l'autoriseront
83. *Atelier régional final.* Lorsque les projets de la Havane et de Kingston auront été menés à bien, un atelier régional sera organisé par l'Unité de coordination régionale, en liaison avec les deux organismes nationaux participants, afin de tirer les enseignements des technologies d'épuration appliquées sur les deux sites. Cet atelier de trois jours aura des répercussions au niveau régional s'agissant des transferts des technologies nécessaires pour lancer des travaux d'aménagement analogues dans d'autres pays de la région.

Progrès et activités futures

84. Le financement du FEM pour la composante régionale de ce projet (c'est-à-dire, celle qui relève de l'Unité de coordination régionale) a déjà été approuvé. Les difficultés rencontrées au sujet du co-financement des composantes nationales (qui relèvent du PNUD) ont retardé le début du projet et la rédaction finale des documents de projet.
85. Malgré les délais associés aux arrangements financiers, les documents relatifs au projet ont été approuvés par le secrétariat du FEM et l'exécution de la composante régionale pourra bientôt commencer (au moment de la rédaction de ce rapport). Les préparatifs en vue de la tenue des ateliers régionaux de formation sur les technologies de traitement des nutriments commenceront au milieu de 2002, ainsi que pour les voyages d'étude mentionnés au paragraphe 76.

Activités inscrites au programme de travail qui n'ont pas encore été menées

86. Les activités et projets suivants parties du plan de travail de AMEP pour 2000-2001 n'ont pas encore été entrepris, en raison d'un manque de ressources humaines ou financières.

g) Nœud d'échange d'informations sur la pollution due à des activités terrestres.

Contexte et objectifs

87. Le Programme d'action mondial (GPA, adopté à Washington en 1995) prévoit la mise en place d'un mécanisme pour l'échange d'informations au niveau mondial sur les moyens de lutter contre la pollution due à des activités terrestres. Ce mécanisme fonctionne comme un réseau international décentralisé et donne accès à des informations, des statistiques et des données relatives au GPA. Il se prête à des méthodes sophistiquées de recherche, d'interrogation et de consultation, facilitent la communication et la prise de décisions en commun et permet de promouvoir activement une conception du développement axée sur les besoins. Il fera également office de centre d'aiguillage, grâce auquel les décideurs aux niveaux national et régional auront accès aux sources les plus actualisées d'informations, de données d'expérience pratiques et de connaissances scientifiques et techniques concernant l'élaboration et l'application de stratégies visant à réduire l'impact des activités terrestres..

88. Le nœud d'échange d'informations comportera les trois éléments suivants :

- a) Un répertoire, dont les composantes seront organisées par source, avec renvois croisés aux différents secteurs de l'économie ; ce répertoire recensera les sources actuelles d'informations, de données d'expérience pratiques et de connaissances techniques spécialisées ;
- b) Des mécanismes de diffusion de l'information à l'intention des décideurs, qui auront ainsi un accès rapide au répertoire et un contact direct avec les sources d'informations, de données d'expérience pratiques et de connaissances techniques spécialisées mentionnées plus haut (y compris les organisations, institutions, sociétés et particuliers les plus à même de fournir des conseils pertinents et une assistance compétente);
- c) Infrastructure: Mise en place des processus institutionnels nécessaires à l'élaboration, à l'organisation et à la mise à jour du répertoire et des mécanismes de diffusion de l'information.

89. Au niveau régional, le Bureau de coordination du GPA entretiendra essentiellement des contacts avec les secrétariats des programmes pour les mers régionales. Des projets pilotes en vue de la création de nœuds d'échange d'informations GPA seront lancés concernant deux mers de la région, dont l'un au titre du Programme pour les mers régionales des Caraïbes. Ces nœuds d'échange d'informations mettront particulièrement l'accent sur les points de vue régionaux, notamment en ce qui concerne les aspects sociaux, économiques, politiques et culturelles de l'information et des autres contenus. La création de capacités au sein des secrétariats des programmes pour les mers régionales, y compris la formation et le développement de l'infrastructure, constituera une composante importante de l'initiative ; celle-ci s'appuiera sur le réseau d'informations sur les milieux marin et côtier du sous-programme CEPNET, qui s'en trouvera renforcé en retour.

90. Le PEC a été sélectionné pour conduire la phase pilote du projet portant sur la constitution de nœuds régionaux d'échange d'informations en raison de son expérience de la gestion d'informations environnementales et de son action contre la pollution due à des activités terrestres.
91. Selon les termes d'un accord qu'elle a signé avec le Bureau du GPA, l'Unité de coordination régionale a mis au point un prototype de nœud pour les Caraïbes. Une fois alimenté, le nœud offrira aux pays du PEC un accès à des sources d'information tant régionales que mondiales sur la pollution due à des activités terrestres. Il fournira notamment des informations sur les technologies nouvelles et novatrices, sur les besoins institutionnels, sur la formation et sur les possibilités de financement.
92. Pour rendre le nœud opérationnel sur le site Internet du PEC, il faudra l'alimenter et le mettre à l'essai auprès des usagers de la région des Caraïbes ainsi que ses liens avec le système central d'échange d'informations du GPA. Du fait qu'il se porte sur des d'informations environnementales, ce projet sera exécuté dans le cadre du sous-programme CEPNET, en tant qu'activité d'appui au sous-programme AMEP, bien qu'il soit lié à l'application du Protocole LBS.

Activités prévues et résultats

93. *Alimentation du nœud.* Des consultations sur la conception actuelle du prototype seront menées avec d'autres coordonnateurs de systèmes de gestion de d'information environnementale, ainsi qu'avec des experts et des utilisateurs potentiels. Le cas échéant, des modifications seront apportées au prototype et, une fois qu'il aura été adopté, les informations à compiler seront recensées, puis diffusées sur le site Internet du PEC ou grâce à des liens avec d'autres systèmes d'informations. Les informations proviendront de sources régionales ou mondiales. Elles seront collectées sous divers formats mais, s'agissant de l'affichage, il faudrait s'employer à définir un format définitif qui soit compatible avec système d'échange d'informations central du GPA et avec d'autres systèmes d'information.
94. *Création d'un réseau d'activités régionales.* Des liens seront établis avec d'autres sources d'informations au niveau national. L'Unité de coordination régionale collabora avec tout pays membre du PEC qui en manifestera l'intérêt ; il serait particulièrement désireux de collaborer avec des pays dotés d'une capacité institutionnelle et technique qui seraient disposés à établir les liens nécessaires et à partager des informations dont ils disposent en matière de pollution due à des activités terrestres. Une fois que le réseau d'activités régionales sera établi conformément à la pratique courante, l'Unité de coordination régionale étendra la participation à tous les pays du PEC dotés d'une capacité en matière de systèmes d'information et s'emploiera à aider les pays qui ne le sont pas à l'acquérir, grâce à la formation et à de nouveaux matériels et logiciels informatiques.

Progrès et activités futures

95. Pour faute de ressources humaines et financières durant la période biennale 2000-2001, ce projet n'a pas été développé.

h) Stratégie financière pour la mise en œuvre du Protocole au niveau national²

96. Lors de la Conférence de Plénipotentiaires chargée d'adopter le Protocole LBS, plusieurs gouvernements ont soulevé la nécessité d'assurer une assise financière pour la mise en œuvre. En fait, l'annexe III au Protocole spécifie que : "Les Parties contractantes conviennent qu'elles ne pourront s'acquitter pleinement de leurs obligations au titre de la présente annexe que si elles disposent des ressources financières nécessaires ou peuvent se les procurer". Compte tenu de cette importante disposition, il convient de réaliser un effort concerté aux niveaux régional et national pour réunir les fonds nécessaires à l'élaboration de méthodes et la mise en place d'installations adéquates de lutte contre la pollution
97. Ce projet a pour objectif de mettre au point une stratégie financière pour financer la mise en œuvre du Protocole, aux niveaux tant national que régional, en accordant une attention particulière aux exigences fixées à l'annexe III. Cette stratégie envisagera des mécanismes financiers alternatifs ainsi que des sources de financement appropriées pour la région des Caraïbes.

Activités et résultats

98. Les activités et résultats suivants sont prévus:
- a) Mise au point d'un projet de stratégie financière;
 - b) Diffusion du projet de stratégie par correspondance; pour analyse
 - c) Élaboration d'une stratégie définitive, incluant des recommandations spécifiques pour le PEC et pour les Parties contractantes.

i) Évaluation des écoulements de sources diffuses dans le milieu marin³*Contexte et objectifs*

99. En 1994, le PEC a réalisé une étude d'évaluation de la charge de pollution due à des sources terrestres diffuses dans la région des Caraïbes. Les conclusions de cette étude (voir rapport technique du PEC n° 33) ont été l'objet d'une forte demande et sont devenues une véritable référence pour les négociations qui ont abouti à l'adoption du Protocole LBS. Malgré le fort intérêt manifesté pour l'évaluation et la gestion des sources diffuses, le PEC ne dispose pas actuellement d'informations quantitatives sur les charges de polluants provenant de ce type de sources.
100. Le PEC a mené à bien des recherches sur les sources agricoles diffuses. Le rapport technique n° 41 du PEC analyse les meilleures pratiques de gestion dans le domaine de la

² Ce projet est né de l'intérêt manifesté par les Parties contractantes lors de la Conférence de Plénipotentiaires chargée d'adopter le Protocole, notamment eu égard à la section G de son annexe III, dans laquelle est reconnue la nécessité d'assurer une assise financière. Le secrétariat a identifié le projet, qui a été entériné par la neuvième Réunion intergouvernementale. Il recommande toutefois à la treizième Réunion du Comité de surveillance d'examiner de près les objectifs du projet au regard de l'action du GPA à ce titre (voir UNEP/GPA: Recommandations pour les décideurs en matière de traitement des eaux usées municipales, Chap. 5; Options financières). Le secrétariat recommande de solliciter les orientations du GPA concernant cette activité.

³ Étant donné que ce projet n'a pas encore commencé faute de ressources, le secrétariat recommande de le combiner avec le deuxième examen régional des sources terrestres, qui doit s'achever pendant l'exercice 2002-2003.

lutte contre les sources agricoles diffuses. Par ailleurs, l'annexe IV du Protocole LBS traite spécifiquement de la prévention, de la réduction et du contrôle des sources agricoles diffuses. Rien n'a été fait, toutefois, pour évaluer ou gérer d'autres sources diffuses, telles que les dépôts d'origine urbaine, industrielle ou atmosphérique. Les charges en polluants des eaux souterraines n'ont pas fait non plus l'objet d'évaluations. Des informations sur ces types de pollution seront importantes dans le contexte de l'identification et de la mise au point des pratiques de lutte contre la pollution à utiliser à l'échelle régionale dans le cadre du Protocole LBS.

101. Ce projet propose de définir une méthodologie appropriée d'évaluation des charges de polluants dus à des sources diffuses, par type ou par source, dans le milieu marin de la région des Caraïbes.

Activités et résultats

102. Formulation et examen des méthodes appropriées à utiliser dans les Caraïbes, compte tenu des différences économiques, géographiques, culturelles et autres entre les pays de la région.
103. Organisation d'un groupe d'experts, qui seront assistés par un consultant qualifié, afin d'examiner les méthodologies permettant d'évaluer les sources ponctuelles et diffuses de pollution.
104. Réalisation d'un inventaire quantitatif et qualitatif des sources diffuses de pollution présentes dans la région des Caraïbes.

2. Sous-programme relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW)

a) Coordination du programme

105. Le secrétariat a continué à promouvoir activement le Protocole SPAW dans différentes instances régionales et internationales, ainsi qu'à l'occasion de consultations bilatérales avec les gouvernements. Ces démarches ont abouti à l'entrée en vigueur du Protocole le 18 juin 2000, après sa ratification par le Gouvernement de Sainte-Lucie. A ce jour, les parties au Protocole SPAW sont les suivantes: la Colombie, Cuba, les Pays-Bas, Panama, la République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Trinidad-et-Tobago et le Venezuela
106. En outre; les Gouvernements de la Barbade, de la France, de la Jamaïque, du Mexique et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont informé officiellement le secrétariat qu'ils avaient entamé le processus de ratification.
107. Grâce à des contributions au Fonds de dépôt des Caraïbes en 2000 et 2001 et à un soutien à l'organisation de réunions du Gouvernement cubain, le secrétariat a convoqué la première réunion des Parties contractantes du Protocole SPAW (COP1) et la première réunion du Comité consultatif scientifique et technique de SPAW (CCST/SPAW) (La Havane, Cuba, 24 au 29 septembre 2001). Le COP1 et CCST/SPAW ont analysé le travail réalisé par le CCSTI depuis sa première réunion, qui s'est tenue en 1992, les succès et les faiblesses dans la réalisation des objectifs SPAW, ainsi que le projet de plan de travail de SPAW et le projet de budget pour la période 2002-2003 (UNEP(DEC)/CAR IG.19/9). Les Parties

contractantes, le CSST et le secrétariat ont de plus identifié leurs priorités d'exécution à court terme (UNEP(DEC)/CAR IG.20/7 et UNEP(DEC)/CAR WG.23/6).

108. L'accord entre le Gouvernement français et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement au nom des Parties contractantes de la Convention de Cartagena au sujet de l'établissement en Guadeloupe du CAR/SPAW de la région des Caraïbes a été signé et le Gouvernement français a inauguré officiellement le CAR le 1er janvier 2000. Depuis lors, le secrétariat a entrepris des consultations et échangé des informations avec le CAR/SPAW pour assurer une coordination et définir des activités à mettre en œuvre conjointement. Les premières activités dont le CAR a été chargé comprennent l'assistance à la conception d'un programme de formation de formateurs pour responsables de zones marines protégées (MPA) à l'intention des pays francophones des Caraïbes, l'assistance à la mise à jour de la base de données MPA, la promotion du Protocole SPAW auprès des États qui ne sont pas parties contractantes, la collecte de fonds pour les activités de SPAW, l'analyse des documents techniques et de la production de matériel SPAW en français. Le Gouvernement français a élaboré un rapport détaillé sur les activités du CAR/SPAW au cours de sa première année de fonctionnement (UNEP(DEC)/CAR IG.19/INF.4) et présenté à la treizième Réunion du Comité de surveillance (San José, Costa Rica) et à la première Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW (La Havane, Cuba). A la lumière des informations fournies aux réunions sur les opérations du CAR-SPAW, les gouvernements ont exigé une mise à jour du rapport par le Gouvernement de la France à fin de clarifier les actions prises pour adresser les contraintes, et de le présenter à cette réunion.
109. Un mémorandum de coopération a été conclu entre l'Unité de coordination régionale et le secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats de la sauvagine (Convention Ramsar) le 1er mai 2000. Depuis lors, un certain nombre d'échanges d'informations ont eu lieu entre les deux secrétariats sur d'éventuels domaines collaboration. Première étape de la mise en œuvre du mémorandum de coopération, le secrétariat de Ramsar a organisé le premier séminaire de formation Ramsar/SPAW pour les Caraïbes à la Trinidad, du 11 au 15 décembre 2000; les objectifs du séminaire étaient l'échange d'informations et de données d'expériences dans le domaine de la gestion des zones humides, ainsi que la promotion des deux traités auprès des gouvernements. Le secrétariat a présenté une communication sur la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes (Convention de Cartagena), sur le Protocole LBS et sur le protocole SPAW, ainsi que sur les relations entre ceux-ci et Ramsar. Les participants ont également été mis au courant des obligations et des droits des Parties au Protocole SPAW.
110. Conformément au mémorandum de coopération avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, des informations ont été échangées sur des questions d'intérêt commun. Le secrétariat a fourni des renseignements sur les experts de la région pour inscription sur la liste d'experts de la Convention, ainsi que pour son propre groupe sur les zones marines protégées. En outre, le secrétariat a rédigé un document intitulé "Liens de programmation entre la Convention de Cartagena et la Convention sur la diversité biologique" à l'intention de la sixième Réunion de l'Organe subsidiaire sur les aspects scientifiques, techniques et technologiques de la Convention sur la diversité biologique (Montréal, 16-20 mars 2001) ; la rédaction de ce travail correspond à un souci d'identifier

des activités concrètes à mettre en œuvre au cours de la période actuelle dans le cadre du plan de travail du PEC et des objectifs du mandat de Djakarta (voir UNEP(DEC)/CAR IG.19/INF.6). Le secrétariat a de plus appuyé le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique pour la logistique et la tenue de l'Atelier régional préparatoire pour l'Amérique Latine et la Caraïbe (GRULAC, Kingston, 18 au 20 mars 2002), tenue avant la septième Conférence des Parties contractantes à la Convention. Un point de l'agenda de cette réunion était réservé à la présentation du Protocole SPAW et de ses liens avec la Convention sur la diversité biologique.

111. Au cours de la période écoulée, le secrétariat a poursuivi ses efforts de coordination des activités concernant la gestion des écosystèmes côtiers entreprises aux niveaux régional et sous-régional avec un certain nombre d'institutions et d'organisations gouvernementales et non gouvernementales régionales et internationales. Des activités ont été entreprises en collaboration ou en coordination avec ces organisations, et, en particulier, avec The Nature Conservancy (TNC), la Banque mondiale, l'Institut des ressources naturelles des Caraïbes (CANARI), le Fonds international pour la défense des animaux (IFAW), le Réseau pour la conservation des tortues marines dans la région des Caraïbes (WIDECAST), le Centre mondial de conservation et de surveillance du PNUE (PNUE-WCMC), l'Organisation du tourisme des Caraïbes (CTO), le Centre ichtyologique mondial (ICLARM), l'Alliance pour les récifs coralliens (CORAL), le Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens (GCRMN) et l'Association de conservation des Caraïbes (CCA).
112. En application des recommandations formulées par la quatrième Réunion du CCSTI (La Havane, 24-28 août 1999) et avec le soutien de l'IFAW, le secrétariat a complété la rédaction d'une brochure d'information sur le protocole SPAW, ses obligations et ses avantages à l'intention des gouvernements et de tout organisme ou particulier intéressé.
113. Il convient également de mentionner la collaboration établie avec d'autres programmes du PEC et, plus particulièrement, avec CEPNET, pour entretenir et mettre à jour les bases de données de SPAW sur les zones marines protégées et sur les espèces protégées en vertu du Protocole SPAW. Une collaboration a été établie avec le PNUE-WCMC et avec Monitor International en vue de créer une base de donnée Internet sur les espèces protégées maintenant accessible à www.caribbeanenvironment.net. Une coordination a été assurée avec le sous-programme AMEP, particulièrement dans le domaine de la pollution et des activités terrestres et de leur impact, ainsi que sur la gestion des écosystèmes côtiers.
114. Le secrétariat a développé un système de diffusion automatique de listes d'envoi, relayé par un e-groupe, ce qui a largement facilité la communication entre les interlocuteurs SPAW et le secrétariat. Ce e-groupe est fonctionnel depuis mai 2001.
115. Dans le cadre de son action de promotion du Protocole SPAW et de son programme, le secrétariat a reçu un soutien financier des donateurs pour participer à une série de manifestations internationales et à y présenter des communications et des rapports sur les activités SPAW. Il s'agit notamment des manifestations suivantes :
 - a) Le neuvième symposium international sur les récifs coralliens, intitulé «Les récifs coralliens dans le monde, à l'aube du nouveau millénaire: rapprocher la recherche et la gestion en vue d'un développement durable», Bali, 23-27 octobre 2000;
 - b) Le quatrième séminaire régional sur la protection des tortues marines, Belize, 9-13 octobre 2000;

- c) Le séminaire de formation pour les Caraïbes Ramsar/SPAW, Trinidad-et-Tobago, 11-15 décembre 2000;
 - d) Le séminaire consacré à l'Initiative en faveur des récifs coralliens dans les Antilles néerlandaises, Bonaire, 7-9 février 2001;
 - e) Le séminaire relatif aux conventions des Nations Unies et aux obligations internationales, organisé par la Coalition des Caraïbes orientales pour la sensibilisation environnementale, Sainte-Lucie, 16 au 20 avril 2001;
 - f) L'atelier international du Centre national pour la recherche sur les récifs coralliens en Caraïbe (NCORE), à Miami, du 3 au 5 octobre 2001;
 - g) La cinquante quatrième Conférence annuelle de l'Institut des pêches du Golf et des Caraïbes et le Symposium sur les aires marines protégées des Caraïbes (Turques et Caïcos, du 12 au 17 novembre 2001).
- b) Renforcement du réseau de parcs naturels et de zones protégées dans la région des Caraïbes et promotion de lignes directrices relatives à la gestion des zones protégées.**
116. Durant l'exercice 2000-2001, le secrétariat a poursuivi son action de promotion du réseau de responsables de zones marines protégées (CaMPAM) et veillé à son bon fonctionnement. En coopération avec le Parc national de Biscayne et l'Alliance mondiale pour la nature (IUCN), le secrétariat a mis à jour son système de distribution automatique de liste d'envoi (list-serve) en vue d'entretenir des communications suivies avec les responsables de MPA de la région. Grâce à ce système, les responsables de MPA ont été tenus informés et ont été encouragés à participer à des activités les concernant, telles des réunions liées à l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens (ICRI), des stages de formation, des sources de financement et des offres d'emploi, ainsi que sur la disponibilité de publications spécialisées. Des articles et des informations qui visent spécifiquement les responsables de zones marines protégées et leurs personnels continuent d'être publiés sur CEPNews (MPA Corner).
117. En coopération avec les gouvernements et les organismes concernés, tels que CANARI, l'Association de conservation des Caraïbes (CCA), l'IUCN, WIDECAS et, en particulier, TNC, le secrétariat a parachevé le document intitulé "Financement des zones protégées dans la région des Caraïbes: manuel à l'intention des responsables et des organismes chargés de la conservation, selon les recommandations de la quatrième réunion du CCSTI (La Havane, 24-28 août 1999). En principe, cette publication devrait aider les responsables de MPA à analyser les sources potentielles de financement, à les classer selon leur applicabilité et à élaborer un portefeuille diversifié de sources de financement qui soutiendront la zone de protection à long terme. Ce document a été publié et largement distribué en anglais et en espagnol.
118. Grâce à une contribution spéciale que le Gouvernement des États-Unis d'Amérique a versée en 1999-2000, un programme de micro financements été mis en place afin de fournir, sur demande, une assistance financière et technique directe aux responsables de MPA, dans des domaines tels que l'élaboration ou la mise à jour de plans de gestion, de plans financiers, et pour répondre à des demandes de formation, d'équipement léger, de suivi, d'interprétation, de communication avec le public, de sensibilisation, etc. Ce programme, qui a été lancé en juin 2000; doit apporter une aide financière et technique aux

MPAs à concurrence de 8 000 dollars. Des procédures et critères, simples mais détaillés, de sélection des demandes ont été établis en consultation avec des organisations partenaires et un groupe d'experts a été constitué pour analyser les propositions. Des informations concernant ce fonds sont accessibles sur la page du site du PEC (www.cep.unep.org/programmes/spaw/MPA/mpa.htm#CaMPAM Activities). Il convient de noter qu'à ce jour, peu de propositions ont été reçues. Le secrétariat constate que, malheureusement, les MPA n'ont pas utilisé pleinement les ressources de ce mécanisme, malgré plusieurs rappels et malgré le suivi assuré par l'intermédiaire du CaMPAM afin d'encourager les demandes de micro financements.

119. Le secrétariat a également poursuivi la préparation d'une demande de financement au titre des ressources du bloc B pour un projet FEM sur la biodiversité marine et, en particulier, sur le renforcement des MPA dans la sous-région des Caraïbes centrales, en collaboration avec le IUCN, le TNC et le Bureau régional du PNUE pour l'Amérique latine et les Caraïbes. À la fin de l'année 2000, une réunion informelle avec les organismes partenaires s'est tenue dans les locaux de l'Unité de coordination régionale, en vue d'arrêter le processus d'élaboration de la proposition. Cette proposition a été élaborée pour répondre directement aux besoins des Caraïbes mis en évidence dans le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires des Caraïbes ; elle vient compléter un autre projet du FEM aux objectifs similaires du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), qui est actuellement en cours d'élaboration pour l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECE). L'élaboration de cette proposition a été arrêtée suite à des informations reçues du FEM.

c) Formation à la gestion des zones protégées et de la faune et la flore sauvages

120. Des progrès considérables ont été accomplis dans ce domaine au cours de l'exercice biennal à l'examen, le secrétariat étant parvenu à obtenir des fonds pour financer le volet MPA du programme de formation SPAW.
121. La mise en œuvre du programme de formation de formateurs à l'intention des responsables de MPA s'est poursuivie, grâce à des apports financiers provenant de diverses origines. Le financement de l'organisation des stages et des activités locales de formation a été assuré par le PNUE, par l'intermédiaire du Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN) qui bénéficie d'un généreux financement de la Fondation des Nations Unies/ Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (UNF/UNFIP). La Banque mondiale a également apporté une contribution d'appui à l'organisation de stages de formation en espagnol ainsi que, le cas échéant, la participation des États de la barrière de corail méso-américain au programme de formation.
122. Un deuxième stage de formation de formateurs d'une durée de deux semaines, à l'intention des responsables de MPA hispanophones, s'est tenu en République dominicaine du 1er au 13 mai 2000. Quinze responsables de MPA provenant de huit pays hispanophones de la région ont été retenus pour cette formation. Outre des matières techniques et des informations nécessaires à une meilleure gestion des MPA, on leur a dispensé une formation théorique sur l'enseignement des adultes ainsi qu'un cours de méthodologie adaptée. Ce stage comportait à la fois des cours ex-cathedra et des exercices pratiques, et s'achevait sur une évaluation de l'enseignement et des instructeurs. Il permis responsables

de MPA d'échanger des informations et des données d'expérience et d'améliorer la communication. Les participants à ce cours ont exprimé leur satisfaction et ont formulé des recommandations pertinentes pour en améliorer la formule. Tous les participants ont apprécié cette initiative et ont observé que c'était un outil précieux qui leur avait été d'une grande aide pour leurs activités de gestion des zones marines protégées.

123. Les fonds recueillis par le secrétariat ont également permis d'apporter une aide à l'organisation de cours aux niveaux national et local durant l'exercice biennal 2000-2001, notamment pour que les responsables de MPA puissent, dans leur rôle de formateurs, transmettre les connaissances qu'ils ont nouvellement acquises à leur personnel, à des collectivités locales et, le cas échéant, aux organisations non gouvernementales de leur pays. Des mémorandums d'accord ont été établis avec diverses zones protégées (Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, Colombie, Cuba, Guatemala, Honduras, Jamaïque, Mexique, Antilles néerlandaises, Sainte-Lucie, Trinidad-et-Tobago et Venezuela) sur l'organisation de stages de formation au niveau local avec divers partenaires et le personnel des MPA, en fonction des besoins de chaque zone.
124. En principe, au cours de la deuxième phase de l'ICRAN, le programme de formation demeurera axé sur les besoins des MPA, tout en procédant à l'analyse des résultats de l'évaluation des MPA qui s'est conclue dans le courant de 2001. Le projet de plan de travail et le projet de budget du PEC pour l'exercice biennal 2002-2003 (UNEP(DEC)/CAR IG.22/6 et UNEP(DEC)/CAR IG.22/INF.7) contiennent des informations complémentaires sur l'ICRAN et sur les activités prévues au cours de sa deuxième phase.

d) Protection des espèces menacées et en danger et élaboration et promotion de lignes directrices régionales pour la gestion de la flore et de la faune sauvage

125. Les ressources demeurant insuffisantes au cours de l'exercice biennal à l'examen, bon nombre d'activités projetées n'ont été pleinement développées; on mentionnera plus particulièrement les activités relatives à la mise en œuvre du plan de sauvegarde des tortues marines, la gestion de la strombe rose et l'identification d'autres espèces à protéger en priorité.
126. Le premier plan d'action de conservation des tortues marines à être adopté par un pays hispanophone a été publié dans la série SPAW, en collaboration avec des spécialistes nationaux et du Réseau pour la conservation des tortues marines (WIDECAST). Le rapport technique n° 39, intitulé "Plan de Acción para la Recuperación de las Tortugas Marinas de Venezuela", a été rédigé et publié en espagnol (il en existe un résumé en anglais). Ce rapport illustre la diversité et l'abondance des habitats recensés le long des côtes du Venezuela, qui ne comptent pas moins de cinq espèces de tortues marines répertoriées comme étant gravement menacées (hawksbill) et menacées (verte, couanne, olivâtre et luth). Ce document présente un aperçu sur la biologie des tortues, donne des précisions sur l'état actuel des populations et sur leur distribution dans le pays et recommande des activités de recherche, de gestion et de conservation pour stimuler la régénération de l'espèce au Venezuela.
127. Suite à une série de consultations de niveau gouvernemental et conformément aux recommandations du Plan régional de gestion des lamantins (rapport technique du PEC n°

- 35), un mémorandum d'accord a été établi avec le Gouvernement trinitadien pour élaborer un plan national de sauvegarde des lamantins. Ce projet, qui associera toutes les parties prenantes, comprendra des études sur le terrain, de la recherche et un suivi de la population et de l'habitat des lamantins, un programme de sensibilisation à l'intention des écoles et des collectivités, ainsi que la surveillance de l'espèce et l'amélioration de son habitat.
128. Grâce à un appui en nature, et sans incidences financières pour le programme, des matériaux de sensibilisation sur les mammifères marins ont été élaborés et ont fait l'objet d'une large diffusion, en collaboration avec IFAW et avec le réseau pour les cétacés des Caraïbes orientales (ECCN). On citera, entre autres, le magazine pour enfants *Coco's* ainsi que des affiches sur la vie marine.
 129. Conformément aux recommandations de la quatrième réunion du CCSTI, le secrétariat coordonne avec IFAW et ECCN le développement d'un plan d'action de protection des mammifères marins pour la région des Caraïbes, en utilisant comme base de travail les articles présentés pour information aux gouvernements lors de la neuvième Réunion intergouvernementale relative au plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes (UNEP(WATER)/CAR WG.22/INF.7) et à la première Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW (UNEP(DEC)/CAR IG.20/INF.3).
 130. Une aide a été apportée au Réseau pour la conservation des tortues marines dans les Caraïbes occidentales (WIDECAS) à l'occasion de l'organisation du premier atelier sur la tortue marine et l'éclairage des fronts de mer dans les Caraïbes, qui s'est tenu à la Barbade le 13 octobre 2000. Il s'agissait du premier atelier parmi une série de manifestations prévues, en accord avec les recommandations du Plan d'action national de conservation de la tortue marine de la Barbade, élaboré par des spécialistes régionaux et publié en 1992 dans le rapport technique du PEC n° 12.
 131. Un appui a été fourni aux participants de la région à l'Assemblée générale annuelle de 2001 de WIDECAS, qui s'est tenue à Philadelphie, aux États-Unis, les 22 et 23 février 2001. Cette réunion avait pour premier objectif d'offrir une enceinte aux coordinateurs nationaux du réseau WIDECAS et aux organisations partenaires, dans laquelle ils pourraient partager leur expérience, procéder à une évaluation du programme au cours de l'année écoulée et se mettre d'accord sur le partage des tâches et les priorités pour l'année en cours.
 132. En 2001, en collaboration avec le même réseau WIDECAS, un projet intitulé "Promotion de la conservation des tortues marines menacées par les marchands et les voyageurs", a été mené à terme en 2001. Ce projet s'emploie à provoquer une prise de conscience du public dans plus d'une trentaine d'États des Caraïbes, grâce un travail de sensibilisation général et un effort plus ciblé, consistant à décerner un certificat d'honneur aux vendeurs qui ne vendent pas de produits dérivés de la tortue.
 133. Soucieux d'encourager la coordination avec le Protocole SPAW, le secrétariat a participé au Dialogue sur la tortue hawksbill dans les Caraïbes qui était organisé dans le cadre de la Première Convention sur le commerce international des espèces menacées de la faune et de la flore sauvage (CITES) qui a eu lieu à Mexico du 16 au 18 mai 2001. L'objectif fixé pour cette réunion était le renforcement de la coopération régionale dans le domaine de la gestion et de la conservation des tortues hawksbill dans les États des Caraïbes parties à la Convention. Cette réunion a traité de questions liées à la tortue hawksbill, telles que leur

écosystème, les plans nationaux de gestion, l'élaboration d'un plan régional, l'élevage et l'usage durable, ainsi qu'une analyse du cadre juridique.

134. Suite aux décisions de la première Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW et aux recommandations de la première Réunion du CSST-SPAW, un Groupe de travail *ad Hoc* a été établi par les Parties contractantes afin de revoir les critères de sélection d'espèces pour les listes du Protocole SPAW. Mené par le Gouvernement des Antilles néerlandaises, le Groupe de travail, utilisant des moyens de communication électronique, a produit un rapport incluant des recommandations à soumettre à la seconde Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW (Montego Bay, 6 mai 2002).

e) Conservation et usage durable d'écosystèmes importants dans la région des Caraïbes

135. Le secrétariat a continué à faire office de point de contact pour l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens (ICRI) et l'intégration, le cas échéant, des éléments du Nouvel Appel à l'action de l'ICRI dans le Programme pour l'environnement des Caraïbes, et plus particulièrement dans le plan de travail SPAW. A cet égard, on constate que d'importants progrès ont été réalisés dans un certain nombre de domaines.
136. L'un des principaux succès remportés au titre du protocole SPAW a été la collaboration avec le Réseau de surveillance continue des récifs coralliens (GCRMN) ainsi que la collaboration avec les spécialistes régionaux, qui a abouti, et il s'agissait d'une première, à l'élaboration de rapports sous-régionaux à jour et consolidés pour les Amériques tropicales sur l'état des récifs coralliens. Un financement a été fourni pour faciliter l'établissement de nœuds sous-régionaux destinés à assurer le suivi, la formation et l'élaboration de rapports sous-régionaux relatifs aux Caraïbes orientales et méridionales. En outre, un appui a été apporté à la constitution de nœuds informels dans les sous-régions des Caraïbes septentrionales, de l'Atlantique occidental et de l'Amérique centrale septentrionale. Toutes ces sous-régions ont apporté une information à jour sur la situation des récifs coralliens au neuvième Symposium international sur les récifs coralliens, qui s'est tenu à Bali du 23 au 27 octobre 2000. Un financement a également été assuré pour faciliter la participation à ce symposium des coordonnateurs de nœuds et des principaux responsables des rapports nationaux. Ces rapports ont été rédigés en coordination avec les initiatives régionales telles que le programme CARICOMP, ReefCheck et AGRRA. Cet effort a été possible grâce à l'appui du Gouvernement des États-Unis (à travers le secrétariat), de la Banque mondiale (à travers l'Initiative en faveur des récifs coralliens méso-américains), du Fonds pour l'environnement mondial (à travers le projet CPACC, du Gouvernement britannique (à travers ses Territoires) et enfin, du Programme pour l'environnement des Nations unies. Ces rapports ont également été publiés par le Réseau de surveillance continue des récifs coralliens (GCRMN), sous le titre *Status of Coral Reefs of the World 2000* et diffusés par le secrétariat auprès des institutions nationales partenaires.
137. Les rapports sous-régionaux indiquent la localisation des récifs par pays, décrivent l'état du benthos, des ressources halieutiques, les menaces anthropiques; ils apportent des informations sur l'impact des éventuels changements climatiques, sur les zones marines protégées et sur la capacité de gestion; ils donnent un aperçu des politiques gouvernementales, du droit et de la législation ainsi que des lacunes constatées dans le

suivi et la capacité de conservation des récifs et, enfin, ils formulent des conclusions et des recommandations relatives à la protection des récifs coralliens.

138. Tous les rapports sous-régionaux font état d'une progression de la dégradation des récifs coralliens, certaines zones étant toutefois plus touchées que d'autres en raison des changements d'origine humaine, mais aussi à des causes naturelles. Actuellement, 22 pour cent des récifs coralliens ont disparu et 11 pour cent sont dans un état critique et risquent de disparaître d'ici deux à dix ans. Parmi les menaces et les impacts, on mentionnera la pollution due au développement des zones côtières, à des changements intervenus au niveau de l'utilisation des sols la terre, à la surexploitation, due à une demande croissante de la part des populations locales et, enfin, le tourisme. Dans les Caraïbes orientales et méridionales, la sédimentation des eaux côtières apparaît comme le problème principal, tandis que la surpêche constitue le facteur d'impact le plus répandu dans les Caraïbes septentrionales et occidentales, et le deuxième problème par ordre d'importance dans la sous-région des Caraïbes méridionales. À Sainte-Lucie, la barrière de corail a diminué de 50 pour cent dans certaines zones. Ce problème est particulièrement aigu en Jamaïque, en République dominicaine et à Haïti, où les récifs frangeants sont d'un accès aisé pour les pêcheurs. A la Jamaïque, dans certaines zones, la couverture de corail a disparu à 90 pour cent au cours des 20 dernières années ; on y constate toutefois une régénération de 10 à 15 pour cent qui s'est produite ces toutes dernières années. Aux Bahamas, à Cuba et dans les îles Turques et Caïques, où le plateau est plus large, les réserves halieutiques sont moins atteintes.
139. Des causes naturelles (ou peut-être anthropique), telles que la mortalité massive de l'oursin de mer vers le milieu des années 80, laissent encore des traces, sous la forme d'une croissance excessive de microalgues et de propagation de maladies des coraux. La maladie de la bande blanche, qui touche *Acropora* spp. a entraîné une réduction massive de la couverture ; à la fin des années 90, la décoloration des coraux a atteint un niveau très élevé aux Bahamas, aux îles Caïmans et à Cuba, même si la mortalité reste basse. Ces observations sont également valables dans la sous-région de l'Amérique centrale, où les récents événements d'ordre climatique (le blanchissement des coraux serait dû à une élévation de la température de la mer provoquée par El Niño) ont eu un impact énorme sur les récifs coralliens, sans oublier le cyclone Mitch en 1998. Tous ces phénomènes climatiques ont gravement affecté les récifs coralliens, du Yucatán mexicain au Honduras. On estime que l'érosion de la couverture corallienne atteint entre 15 et 20 pour cent dans cette sous-région, mais au Belize, les pertes s'élèvent parfois à 75 pour cent et les récifs les moins développés du Pacifique mexicain ont enregistré une mortalité de 40 à 50 pour cent en raison de courants froids dus à La Niña. En revanche, si les phénomènes de décoloration sont devenus plus fréquents dans le sud de l'Amérique tropicale au cours les années 90, leur gravité semble devenir moins forte. Quoi qu'il en soit, on trouve encore une très importante couverture corallienne dans de nombreux sites sur les côtes des Caraïbes (de 20 à 40 pour cent) et du Pacifique (plus de 40 pour cent) de cette sous-région. La capacité de sauver les ressources coralliennes dans la région est variable mais, dans la plupart des États, elle est assez limitée. Il existe quelques exemples positifs de gestion et surveillance organisées au niveau communautaire ou financées par le tourisme mais, d'une manière générale, les États ont besoin d'assistance

140. Des discussions ont eu lieu avec les initiatives pertinentes, telles que le Reef Check et le projet de planification en vue de l'adaptation aux changements climatiques mondiaux (CPACC), afin de coordonner le suivi et la préparation de nouveaux rapports nationaux et sous-régionaux pour 2002. Un atelier de formation sur ReefCheck a été organisé pour les Antilles Orientales en collaboration avec CANARI et, suite à l'atelier, du financement a été rendu disponible pour des activités ReefCheck. Il est prévu de formaliser les nœuds sous-régionaux informels dans le cadre du Réseau de surveillance continue des récifs coralliens et d'intensifier les efforts de suivi.
141. Conformément aux objectifs de l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens (ICRI) et dans la foulée des activités liées au tourisme durable du Programme pour l'environnement des Caraïbes dont les activités ont débuté en 1996 sous l'égide de l'organisme américain d'aide publique au développement (USAID), le secrétariat a apporté son aide à l'étude de faisabilité menée en 2000 sur l'adoption d'un système de "Pavillon bleu" dans la région et participe actuellement à la mise au point d'un tel système dans les Caraïbes. L'unité de coordination a également participé à la Conférence sur le tourisme durable de l'Organisation du Tourisme des Caraïbes, qui a eu lieu en Guyane, du 18 au 23 mai 2000 et y a présenté deux exposés sur la campagne Pavillon bleu et sur les principes du Programme pour l'environnement des Nations Unies en faveur d'un tourisme durable. L'Organisation du tourisme des Caraïbes (CTO) dirigera, avec l'Association de conservation des Caraïbes et l'Alliance pour un tourisme durable dans les Caraïbes (CAST), un consortium qui sera responsable, en coordination avec la Fondation en faveur de l'éducation environnementale en Europe, de la mise en œuvre pratique du programme Pavillon bleu dans les Caraïbes.
142. Dans le cadre des activités de suivi concernant l'effort en faveur du tourisme durable et des objectifs du programme Pavillon bleu, le secrétariat a soutenu la participation de représentants gouvernementaux à la Conférence internationale sur "La gestion des plages dans les Caraïbes : un investissement pour notre avenir" organisée à Porto Rico par SeaGrant et par l'Université de Porto Rico, et qui se tiendra du 21 au 24 mai 2001.
143. Parmi les autres activités menées dans le contexte de l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens et, en général, de la gestion des récifs, citons :
 - a) L'établissement d'un programme de micro financements destiné au Réseau des responsables de zones marines protégées CaMPAM (voir ci-dessus, par. 114-117 pour une information détaillée);
 - b) Une étude de la CARICOM concernant les maladies des récifs coralliens dans la région des Caraïbes, leur fréquence et leurs causes possibles. Des données ont été réunies au Belize, en Colombie, en République dominicaine, en Jamaïque, à Porto Rico et à Trinidad-et-Tobago, et un rapport final est en préparation ;
 - c) Des pourparlers ont eu lieu avec le Centre des Sciences marines de l'Université des Indes occidentales afin d'officialiser son rôle de dépositaire de la base de données régionale sur les coraux du Réseau de surveillance continue de récifs coralliens (GCRMN/ReefBase).
144. Conformément à son rôle de coordinateur régional de l'Initiative internationale en faveur des récifs coralliens, le secrétariat a assuré une coordination étroite avec le secrétariat de

l'ICRI, ce qui a impliqué, pratiquement, la participation et l'assistance aux réunions du Comité de planification et de coordination de l'ICRI. Ces réunions ont été au nombre de quatre (en mai 2000, octobre 2000, avril 2001 et novembre 2001); l'Unité de coordination régionale y a présenté des rapports sur l'état d'avancement des activités du Programme pour l'environnement des Caraïbes et celles d'autres partenaires de l'initiative ICRI. En outre, l'Unité de coordination a favorisé la participation aux réunions du comité de planification et de coordination des pays de la région intéressés, qui peuvent ainsi exposer les problèmes régionaux. L'Unité a également insisté sur l'importance d'une participation des donateurs concernés, afin de renforcer l'appui des activités se développant autour de l'Initiative dans la région.

145. Dans ce même contexte, le secrétariat organise en collaboration avec le Gouvernement du Mexique, le second Atelier régional ICRI pour l'Amérique tropicale (Cancun, 27 au 29 mai 2002). L'atelier bénéficiera d'un fort soutien financier du Gouvernement des États-Unis et du projet ICRAN. L'atelier régional révisera la situation actuelle des récifs coralliens dans la région, incluant les actions associées aux politiques et à la gestion depuis la tenue du premier atelier en 1995. Un ensemble de recommandations est attendu de l'atelier portant sur les actions de gestion devant être faites par les gouvernements et organisations et devant être intégrées aux stratégies nationales et régionales.
146. Le secrétariat participe activement à l'élaboration de la deuxième phase du projet du Réseau international d'action en faveur des récifs coralliens (ICRAN) qui aura lieu dans quatre zones géographiques du monde : la région des Caraïbes, l'Afrique de l'Est, l'Asie du sud-est et les îles du Pacifique (voir ci-dessus, pour des détails concernant la première phase des activités du réseau ICRAN mis en œuvre dans la région des Caraïbes). Le réseau international ICRAN constitue une initiative de collaboration entre plusieurs partenaires lancée pour enrayer la dégradation des récifs coralliens dans le monde entier; ce réseau bénéficie principalement d'un financement de UNF/UNFIP. Des partenaires internationaux, tels que le réseau GCRMN de l'Initiative ICRI, le Centre ichtyologique mondial, le PNUE-WCMC, l'Alliance pour les récifs coralliens (CORAL) et l'Institut pour les ressources mondiales (WRI) participeront aux activités du Réseau ICRAN, en y contribuant chacun dans leur domaine d'expertise. En outre, des actions seront menées dans la région en collaboration avec le Réseau de responsables de zones marines protégées (CaMPAM), CAST, le Programme de gestion des ressources halieutiques des Caraïbes, CCA, l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), The Nature Conservancy (TNC), des Gouvernements et des organisations non gouvernementales locales. Le but premier des activités de l'ICRAN dans les Caraïbes est de développer des capacités pour une gestion durable des récifs coralliens, en soulignant le rôle des MPA et de leurs habitats, des collectivités locales et du secteur du tourisme. A cette fin, un certain nombre d'activités locales et régionales seront créées, telles que la promotion des meilleures pratiques, la formation, la surveillance et l'évaluation de l'état des récifs, l'établissement d'une carte des MPA et de leur habitat et, enfin, une mise en valeur des récifs coralliens d'un point de vue économique. Ce projet s'étendra sur quatre ans; son budget est estimé à 10 millions de dollars qui seront apportés par le UNF/UNFIP, plus au moins 4 millions de dollars au moins à recueillir auprès des partenaires. Le volet des Caraïbes reçoit quelque 1,5 million de dollars du UNF/UNFIP (voir UNEP(DEC)/CAR IG.22/6 et UNEP(DEC)/CAR IG.22/INF.7 pour toute information complémentaire sur le

réseau international ICRAN et sur ses activités dans le cadre plan de travail et du budget du Protocole SPAW 2002-2003).

3. Sous-programme des systèmes d'information pour la gestion des ressources marines et côtières (CEPNET)

a) Coordination du programme

147. Le secrétariat a assuré la coordination du sous-programme CEPNET sans interruption, même en l'absence de tout responsable permanent du programme. Les services mis sur pied durant l'exercice biennal écoulé, tels que l'Intranet, le site Internet du PEC et les rapports établis dans le cadre du projet CEPNET/BID ont été développés et renforcés.
148. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, le sous-programme CEPNET a reçu un appui considérable du projet CEPNET/BID, qui lui a fourni d'importantes ressources, tant humaines que financières. De février 1999 à décembre 1999, un administrateur a été temporairement affecté à la direction du sous-programme et à assurer les activités de suivi, après la conclusion du projet. De janvier 2000 à novembre 2000, l'administrateur du sous-programme AMEP a veillé à la diffusion des communications et propositions afférentes au sous-programme, ainsi qu'au bon fonctionnement des principaux outils mis en place au cours des années précédentes.
149. Ce n'est que depuis novembre 2000 qu'un administrateur de programme a été nommé pour CEPNET et que les activités en cours et les activités projetées sont suivies par un fonctionnaire travaillant à temps plein. Afin d'aider l'administrateur de CEPNET dans l'exécution du plan de travail, une secrétaire a été engagée en mai 2000 et du personnel d'assistance temporaire pour la gestion de l'information a été engagé de mai à décembre 2001.
150. L'équipe du CEPNET comprend également un analyste de système, qui entretient les équipements informatique et électronique du secrétariat, fournit formation et appui au personnel et assiste l'administrateur pour la coordination du programme.
151. Cette carence au niveau de la supervision à plein-temps du sous-programme CEPNET s'est traduite dans la pratique par une compression, lors de la deuxième année de l'exercice, de la charge de travail prévue pour deux ans. Si du retard a été pris dans certains domaines d'activité et rien n'a été fait dans d'autres, c'est que les fonctionnaires de l'Unité de coordination régionale ont dû assumer toute une série de responsabilités nouvelles, en sus de leur charge de travail habituelle et qu'il faut tenir compte de la période de "rodage" du nouvel administrateur.
152. Le CEPNET offre assistance et conseils aux sous-programmes AMEP, SPAW et ETA pour l'élaboration, l'entretien et la diffusion de leurs bases de données. Ainsi, grâce à une coordination avec SPAW, la deuxième version de la base CaMPAM est en révision. CEPNET soutient aussi la collaboration du sous-programme AMEP et du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres (GPA), en vue de constituer un nœud d'échange d'informations au PEC.
153. Le personnel de l'unité de coordination régionale pour les Caraïbes a périodiquement reçu assistance et formation, afin de faciliter la préparation des réunions du PEC. Cette

assistance comprend l'apport d'ordinateurs et autre matériel électronique pour réunions, la diffusion des documents de réunion par Internet et la préparation et distribution des pièces et documents que les participants doivent recevoir avant la réunion.

154. L'Équipe CEPNET a fourni une importante assistance à la préparation du rapport de la treizième Réunion du Comité de surveillance du Plan d'action du Programme pour l'environnement des Caraïbes et Réunion spéciale du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la Région des Caraïbes. L'administrateur de programme CEPNET était aussi responsable de la production technique des rapports de la première Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW et de la première Réunion du CSST-SPAW, toutes deux tenues à la Havane, Cuba, du 24 au 29 septembre 2001.
155. L'installation récente d'une salle destinée à la formation dans les locaux de l'Unité, équipée du matériel disponible, facilitera l'exécution de ce projet.
156. Tous les rapports techniques du programme pour l'environnement des Caraïbes sont diffusés sur le site Internet du PEC en HTML et en format Word. Lorsqu'il existe des traductions, elles sont également accessibles sur le site.
157. Le bulletin CEPNews a paru tous les trimestres jusqu'au début de 2001. Il est maintenant sur le site du PEC à la page CEPNews Centre. Outre la nouvelle version sur Internet, un feuillet d'information périodique sera diffusé par courrier électronique de manière à tenir informés les lecteurs qui n'ont pas accès à l'Internet. Depuis le début de 2000, CEPNews ne paraît plus sur support papier. Il faut espérer que ce nouveau format sera plus dynamique et permettra de toucher un plus grand nombre de lecteurs.
158. Le système d'information CEPNET a apporté son aide à d'autres sous-programmes ainsi qu'au secrétariat en ce qui concerne l'établissement et le suivi des e-groupes, afin de faciliter l'échange de données et d'information entre le secrétariat et les centres de coordination.
159. La coordination avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organes du PNUE, telles que l'Évaluation mondiale des eaux internationales (GIWA), le Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ROLAC), le Système mondial d'observation des océans (GOOS), La Sous-commission régionale de la Commission océanographique intergouvernementale (IOC/IOCARIBE) et le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres (GPA), est assurée par l'administrateur de CEPNET, afin de susciter des occasions de collaboration et de contribuer à la mise en œuvre de programmes mondiaux.
160. Des partenariats ont été instaurés avec des organisations non gouvernementales nationales, régionales et internationales afin de concevoir et de mettre en œuvre des projets techniques dans le domaine des systèmes d'information géographique (SIG) ainsi que des applications Internet et de la télédétection.

b) Renforcement des capacités de gestion de l'information de l'Unité de coordination régionale.

161. Pour pouvoir améliorer la gestion de l'information au PEC et dans ses États membres, l'Unité doit elle-même être informée et performante dans ce domaine, ce qui a des

implications au niveau du matériel, des logiciels, des outils et des connaissances dont elle dispose.

162. Pour rendre son réseau informatique plus performant, le secrétariat a fait l'acquisition de nouveau matériel en mai-juin 2001, et notamment d'un nouveau serveur, qui a largement réduit les problèmes du secrétariat quant au volume et la complexité des informations qu'il peut gérer et stocker. Ce serveur facilite par ailleurs l'intégration des nouvelles versions des systèmes d'exploitation et des versions les plus récentes de détecteurs de virus. L'achat de cinq micro-ordinateurs et de deux portables a permis de répondre aux besoins résultant du recrutement de personnel supplémentaire en 2001 et au-delà, et favorise l'utilisation de l'Intranet.
163. Certains des anciens ordinateurs remplacés sont installés dans une petite salle destinée à la formation du personnel à la bureautique et aux applications Internet, ainsi qu'à la formation technique aux SIG ou à la télédétection. À l'avenir, on pourra aussi éventuellement l'utiliser pour des programmes de formation organisés dans le cadre d'autres projets du PEC.
164. Le recrutement d'un assistant temporaire de mai à décembre 2001 a aidé l'administrateur de programme dans les tâches suivantes : développement de l'Intranet, alimentation du site Internet, constitution de nouvelles bases de données et appui à la formation du personnel. Ceci a de plus permis de réorganiser et maintenir le site Internet du PEC, d'améliorer l'interface usager de la liste des correspondants nationaux ainsi que de créer d'autres outils de gestion et d'administration.
165. Les références des documents qui se trouvent dans la bibliothèque du PEC sont disponibles en format électronique, de sorte qu'il est maintenant possible d'effectuer des recherches sur l'Intranet. On évalue l'utilité et l'opportunité de rendre la consultation possible sur le site Internet du PEC.
166. L'administrateur de programme CEPNET a fourni un support à la coordination du PEC en ce qui regarde les communications, la préparation d'articles spécialisés et des présentations dans divers événements.

c) Renforcement du site Internet du Programme pour l'environnement des Caraïbes

167. Le site Internet du PEC est l'un des plus appréciés dans la région des Caraïbes en raison de la pertinence des informations qu'il diffuse. L'une des principales difficultés rencontrées par l'administrateur de programme CEPNET et ses collaborateurs est de veiller à ce que le site garde constamment toute sa pertinence pour la diversité et le nombre croissant de ses usagers. Comme il s'agit d'un des produits les plus visibles du PEC, il importe de le mettre régulièrement à jour et de lui adjoindre de nouvelles fonctions. Ainsi, CEPNews a été intégré au site sous le nom de CEPNews Centre; le site est réorganisé pour faciliter l'accès à son contenu et actualiser les informations qu'il contient ; de nouveaux liens sont établis à mesure que les domaines d'intérêts du PEC se multiplient.
168. Le nœud d'échange d'informations du GPA sera accessible sur le site du PEC. Un prototype a été au point et est mis à jour au gré de l'évolution des techniques. Ces activités sont menées en collaboration avec le sous-programme AMEP et le GPA.

169. La base de données spatiales constituée dans le cadre du projet CEPNET/BID a été modifiée, suite aux changements intervenus dans la base de données sur les ressources mondiales (GRID) à Sioux Falls (serveur du site du PEC).
170. Certains organismes ont transféré les rapports "État de la côte" sur leur propre site et d'autres ont besoin d'assistance pour maintenir et actualiser l'information. Une revue des leçons apprises du projet a été préparée par l'administrateur du programme et présentée à la conférence SIG sur les systèmes d'informations régionaux et urbains, tenue en Jamaïque en septembre 2001.
171. Grâce à la coordination avec le PNUE-WCMC un lien sera établi avec le service de cartographie interactive du SIG qui fournit des informations sur les récifs coralliens et d'autres thèmes intéressant la région.
172. L'utilité du site dépend surtout de son contenu, qui est beaucoup plus important que le format ou l'environnement utilisé. L'administrateur du programme CEPNET s'emploie à convaincre le secrétariat de la nécessité d'enrichir le site en constituant de nouvelles bases de données. L'établissement de lien avec les organismes extérieurs fait actuellement l'objet de négociations. Il s'agit notamment du CPACC, du Centre pour l'environnement et le développement de l'Université des Indes occidentales (UWICED), de la Convention sur la diversité biologique et d'autres organisations régionales ou internationales.

d) Rapports sur l'environnement

173. Les rapports "État de la côte" sont accessibles sur le site du PEC pour certains des pays qui ont participé au projet CEPNET/BID.
174. Outre les activités relatives à l'établissement de rapports sur l'environnement énumérées dans le programme de travail qu'a adopté la neuvième Réunion intergouvernementale, l'administrateur de CEPNET a participé à des formations organisées par PNUE-GRID Arendal et le PNUE-ROLAC à Trinidad-et-Tobago en décembre 2000 sur la version Internet du processus d'évaluation GEO.
175. L'administrateur CEPNET a représenté le CEP à la Consultation régionale pour GEO en Amérique latine et la Caraïbe, à San José, Costa Rica, en mai 2001, ainsi qu'à la Réunion sous-régionale préparatoire pour la Caraïbe du processus régional menant au Sommet mondial sur le développement durable, à la Havane, Cuba, en juin 2001.
176. L'administrateur de CEPNET a également coordonné l'examen du projet d'évaluation des questions relatives au milieu marin et côtier en Amérique latine et dans les Caraïbes, auquel a procédé l'Unité de coordination régionale (GEO-3 2002). Cette importante évaluation devrait permettre d'établir des lignes directrices sur l'élaboration et l'application de politiques dans toute la région des Caraïbes. Par la suite, il a participé à la Réunion sur l'État des environnements côtier et marin dans la Caraïbe tenue à la Havane en juillet 2001.

e) Services de consultation technique du CEPNET

177. Les services de consultation technique du CEPNET ont commencé dans le cadre du projet CEPNET/BID. L'objectif général de ces services est de renforcer les capacités de gestion

des ressources marines et côtières des États membres du PEC. Ces initiatives s'inspireront du modèle CEPNET/BID et des applications auxquelles il a donné lieu dans le cadre du projet CEPNET/BID. Il s'agit notamment de la mise en place d'une structure d'échange d'informations sur l'Internet avec des nœuds dans les pays participants, la mise en place et la gestion d'une base de données spatiales et non spatiales, l'application de métadonnées, l'intégration de sites Internet, des projets de démonstration pratique et d'autres activités, toutes ces applications étant conformes aux dispositions des protocoles et aux normes acceptées au niveau international.

178. Aucune activité n'a été menée au titre de ce projet lors de l'exercice 2000-2001. Cependant, on s'efforce actuellement de récolter des fonds et d'établir des partenariats, ce qui a permis d'élaborer des propositions de projet à l'intention des donateurs. La coordination avec les donateurs se poursuit afin de trouver les financements nécessaires au projet Internet SIG et au projet de télédétection pour la gestion des ressources côtières et la pollution due à des sources terrestres.

f) Collaboration avec les organismes et institutions qui mettent en place des réseaux ou des systèmes d'informations environnementales, pertinentes pour la région

179. L'administrateur de CEPNET a participé à une réunion intitulée "Caribbean Observations in a Global Context" organisée par le CPACC à la Barbade du 28 février au 2 mars 2001. Il a exposé le rôle de coordination du PEC et du sous-programme SPAW dans le GCRMN et des objectifs du CEPNET. Des contacts ont été pris avec les services responsables de la gestion de l'atmosphère et des océans du Gouvernement des États-Unis, avec l'OAS, le CPACC et d'autres organismes, afin d'explorer les possibilités de collaboration qui pourraient se présenter.
180. Le CPACC constitue actuellement un réseau sur les données océanographiques et climatiques dans 12 pays de la CARICOM, avant de mettre en place un système d'information sur les ressources côtières. CEPNET compte contribuer à l'entretien du système et appuyer sa transposition dans d'autres pays.
181. Le Centre de recherches sur l'évaluation des sols et de l'environnement de l'Université des Indes occidentales (UWICED), à Trinidad-et-Tobago, a présenté un projet de mission à CEPNET pour évaluation et soutien.
182. La coordination avec l'UWICED a commencé en avril 2001; il s'agissait d'établir un lien entre le site de l'UWICED et le site du PEC, essentiellement pour partager des informations et des données d'expériences à propos de didacticiels Internet sur la gestion des ressources naturelles et d'autres thèmes.
183. SPAW et CEPNET ont établi des contacts avec le PNUE-WCMC en vue de la mise en place d'une base de données SIG sur les ressources côtières dans la région des Caraïbes.
184. L'administrateur de programme CEPNET a représenté le PEC à ces différents événements: Atelier pour le développement régional (CARIFORUM) de cadre de coopération pour une meilleure gestion et développement des aires protégées, CREP/CCA, Barbade, 8 et 9 novembre 2001; Comité consultatif du projet CPACC, Barbade, 14 décembre 2001; premier Atelier de planification du réseau d'information et données océanographiques pour IOCARIBE et l'Amérique du sud, Guayaquil, Équateur, du 24 au

26 octobre 2001; et le Séminaire régional sur les conventions internationales et la coopération pour la protection du milieu marin (ROCRAM), Guayaquil, Ecuador, du 22 au 26 octobre 2001.

g) Collaboration avec le Programme d'action mondial du PNUE sur la création d'un nœud d'échange d'informations régionales pour la région des Caraïbes concernant les sources terrestres de pollution marine

185. CEPNET collabore avec AMEP pour mettre au point le nœud d'échange d'informations GPA pour le PEC (voir section B.1 (g)).

h) Formation aux applications de la télédétection et des systèmes d'informations géographiques à la gestion des zones côtières.

186. Un projet de proposition a été établi en 2000, qui est actuellement mis à jour par l'administrateur de CEPNET. Les modifications portent notamment sur l'introduction d'un SIG sur l'Internet et l'utilisation de capteurs atmosphériques de télédétection. L'agence NOAA des États-Unis d'Amérique a invité CEPNET à soumettre des propositions techniques permettant d'accroître l'accès au États membres à plus d'information déjà disponible sur les sites Internet de NOAA. Une coordination avec le Centre des services côtiers de NOAA tente aussi d'identifier des opportunités de formation.

i) Activités relatives aux systèmes d'informations géographiques sur l'Internet

187. Une collaboration étroite avec l'Agence pour la protection environnementale (EPA) du Gouvernement des États-Unis vise à la conception d'une stratégie régionale pour les SIG sur Internet pour les sources polluantes d'origine terrestre. CEPNET devrait tenir un rôle central dans l'établissement de projets pilotes et de programme de formation.

188. Le bureau jamaïcain de l'USAID a aussi montré un fort intérêt pour des propositions techniques soumises lors du dernier semestre de 2001.

189. Le service de cartographie interactive PNUE-WCMC fait actuellement l'objet d'un examen par SPAW et CEPNET.

4. Sous-programme éducation, formation et sensibilisation (ETA)

(a) Coordination des activités menées au titre de l'éducation, la formation et la sensibilisation

190. Il n'y avait pas d'administrateur de programme pour le sous-programme ETA compte tenu du manque de ressources et des priorités fixées par la neuvième Réunion intergouvernementale. De ce fait, les activités ETA sont supervisées et développées par le Coordonnateur ainsi que par les administrateurs de programme chaque fois que ces activités peuvent être intégrées dans les projets relevant du programme de travail et inscrits au budget du PEC. Bien qu'à l'heure actuelle aucun projet ne relève à strictement parler du sous-programme ETA, presque tous les projets qui sont exécutés par le secrétariat

comportent des éléments ETA. On trouvera aux paragraphes suivants un exposé succinct des activités qui ont déjà été présentées dans les parties 1 à 3 de la présente section.

191. Le secrétariat répond aux questions qui lui sont adressées concernant la pollution marine, la protection de la faune et de la flore sauvages et des ressources naturelles, des informations géographiques, etc. et collabore avec diverses universités, comme le Collège EARTH, UWICED et d'autres.
192. Le secrétariat publie ou contribue à la publication de brochures d'informations telles que "Le Programme pour l'environnement des Caraïbes" et "Le Protocole SPAW: obligations et avantages" (en collaboration avec IFAW).
193. Dans le cadre de son action de promotion du Protocole SPAW et de ses programmes, le secrétariat participe à des réunions internationales et établit à cette fin des rapports et des présentations sur les activités menées au titre du sous-programme SPAW.
194. Un appui a été apporté aux responsables de zones marines protégées grâce au réseau CaMPAM et à la diffusion automatique de listes d'envoi (list-serve) en vue de les informer et d'encourager leur participation aux activités SPAW. Des articles et des informations qui visent spécifiquement les responsables de zones marines protégées et leurs personnels continuent d'être publiés sur CEPNews. En coopération avec les Gouvernements concernés, le secrétariat met la touche finale au document intitulé "Financement des zones protégées dans la région des Caraïbes: un guide à l'intention des responsables et des organisations chargées de la conservation" (en anglais et espagnol) Le programme de formation des formateurs (anglais et espagnol) à l'intention des responsables de MPA s'est poursuivi grâce à un financement provenant de sources diverses. Un stage de formation des formateurs de deux semaines a été organisé à l'intention des responsables hispanophones en République dominicaine du 1er au 13 mars 2000. Le secrétariat a apporté son concours à l'organisation de stages aux niveaux national et local en 2000-2001.
195. Le premier séminaire national dans la région consacré aux tortues marines et l'éclairage des fronts de mers a été organisé à la Barbade le 13 octobre 2000, avec l'assistance de WIDECAST. Un autre projet mené conjointement avec WIDECAST vise à sensibiliser le public dans une trentaine de pays de la région en décernant un certificat d'honneur aux marchands qui refusent de vendre des produits dérivés de la tortue. Ce projet prendra fin en 2001.
196. Le secrétariat a appuyé la production d'une étude de faisabilité sur le système Pavillon bleu et participe actuellement à l'élaboration d'un programme régional Pavillon bleu pour les Caraïbes.
197. Le centre de nouvelles CEPNews nouvellement créé sur le site du PEC a été renforcé en vue d'une meilleure diffusion des informations sur support électronique. Les références des documents qui se trouvent dans la bibliothèque du PEC ont fait l'objet d'une saisie électronique, de sorte qu'il est possible d'effectuer des recherches sur l'Intranet avant la fin de 2001. Le site du PEC a été renforcé afin d'offrir aux utilisateurs davantage de liens et leurs permettre ainsi d'avoir accès plus facilement aux informations, aux connaissances et aux données d'expériences dont ils ont besoin.

IV. OBJECTIFS DE LA DIXIÈME RÉUNION INTERGOUVERNEMENTALE DU PLAN D'ACTION DU PROGRAMME POUR L'ENVIRONNEMENT DES CARAÏBES ET SEPTIÈME RÉUNION DES PARTIES CONTRACTANTES À LA CONVENTION POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DU MILIEU MARIN DANS LA RÉGION DES CARAÏBES

198. Les objectifs escomptés de la Réunion sont les suivants:

- Évaluer les projets et activités développés dans le cadre du Programme pour l'environnement des Caraïbes durant la période 2000-2001;
- Revoir les progrès effectués dans l'exécution des décisions de la neuvième Réunion intergouvernementale et sixième Réunion des Parties contractantes (Kingston, 14 au 18 février 2000);
- Revoir et agir lorsque approprié sur les décisions de la première Réunion des Parties contractantes au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, La Havane, 24 et 25 septembre 2001 et de la seconde Réunion des Parties contractantes au Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, Montego Bay, Jamaïque, 6 mai 2002;
- Revoir et agir lorsque approprié sur :
 - les recommandations de la treizième Réunion du Comité de surveillance et Réunion spéciale du Bureau des Parties contractantes (San José, Costa Rica, 9 au 13 juillet 2001); et
 - le Rapport de la première Réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS), Ocho Rios, Jamaïque, 19 au 23 février 2001
- Revoir et adopter lorsque approprié le Règlement intérieur et les Règles financières pour le Programme pour l'environnement des Caraïbes;
- Revoir et adopter la Stratégie pour le développement du PEC pour 2002-2006;
- Revoir les structures, activités et plans de travail des Centres d'activités régionales (CAR) sur les zones et vie sauvages protégées (SPAW) en Guadeloupe et sur les Déversement d'hydrocarbures (CAR/REMPEITC) à Curaçao et décider les actions subséquentes;
- Revoir la proposition conjointe du Gouvernement de Cuba et du Gouvernement de Trinidad et Tobago sur l'établissement du Centre d'activités régionales sur la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS) et décider les actions subséquentes;
- Décider de la composition du Comité de surveillance et du Bureau des Parties contractantes pour la période 2002-2003; et
- Revoir et adopter le plan de travail et le budget du PEC pour la période biennale 2002-2003.

Annexe I. État des annonces de contribution et des contributions versées au Fonds de dépôt des Caraïbes (2000-2001)

Voir chifffierExcel sur le site Internet du PEC

Annexe II. Dépenses relatives à la coordination générale des dépenses communes et aux sous-programmes

Voir chifffierExcel sur le site Internet du PEC

Annexe III. État de la Convention de Cartagena et de ses Protocoles

États	Convention de Cartagena		Déversements d'hydrocarbures		SPAW		LBS	
	Date de Signature	Ratifié / Accédé	Date de Signature	Ratifié / Accédé	Date de Signature	Ratifié / Accédé	Date de Signature	Ratifié / Accédé
Antigua and Barbuda		11-sep-86		11-sep-86	18-jan-90			
Bahamas								
Barbade	05-mars-84	28-mai-85	05-mars-84	28-mai-85				
Belize		22-sep-99		22-sep-99				
Colombie	24-mars-83	03-mars-88	24-mars-83	03-marss-88	18-jan-90	05-jan-98	02-oct-00	
Costa Rica		01-août-91		01-août-91			06-oct-99	
Cuba		15-sep-88		15-sep-88	18-jan-90	04-août-98		
Dominique		05-oct-90		05-oct-90				
République Dominicane		24-nov-98		24-nov-98		24-nov-98	03-août-00	
France	24-mars-83	13-nov-85	24-mars-83	13-nov-85	18-jan-90		06-oct-99	
Grenade	24-mars-83	17-août-87	24-mars-83	17-août-87				
Guatemala	05-juil-83	18-déc-89	05-juil-83	18-déc-89	18-jan-90			
Guyane								
Haiti								
Honduras	24-mars-83		24-mars-83					
jamaique	24-mars-83	01-avr-87	24-mars-83	01-Avr-87	18-jan-90			
Mexique	24-mars-83	11-avr-85	24-mars-83	11-Avr-85	18-jan-90			
Hollande	24-mars-83	16-avr-84	24-mars-83	16-Avr-84	18-jan-90	02-marss-92	06-oct-99	
Nicaragua	24-mars-83		24-mars-83					
Panama	24-mars-83	07-nov-87	24-mars-83	07-nov-87	16-jan-91	27-sep-96		
St. Kitts et Nevis								
Sainte-Lucie	24-mars-83	20-nov-84	24-mars-83	20-nov-84	18-jan-90	25-Avr-00		
St-Vincent et les Grenadines		11-juil-90		11-juil-90	26-juil-91	26-juil-91		
Suriname								
Trinidad et Tobago		24-jan-86		24-jan-86	18-jan-90	10-août-99		
Royaume Uni	24-mars-83	28-fév-86	24-mars-83	28-fév-86	18-jan-90			
États-Unis d'Amérique	24-mars-83	31-oct-84	24-mars-83	31-oct-84	18-jan-90		06-oct-99	
Venezuela	24-mars-83	18-déc-86	24-mars-83	18-déc-86	18-jan-90	28-jan-97		
Commission Économique Européenne	24-mars-83							

Annexe IV. Organigramme du secrétariat du Programme pour l'environnement des Caraïbes

